

INVESTIR DANS LE SOUS-SECTEUR DE L'EAU

Cahier Sectoriel



Kinshasa, Septembre 2021



*Son Excellence Felix Antoine TSHISEKEDI TSHILOMBO,
Président de la République Démocratique du Congo*

SIGLES ET ACRONYMES

ANAPI	: Agence Nationale pour la Promotion des Investissements
ARMP	: Autorité de Régulation des Marchés Publics
B.P	: Branchements particuliers
B.F	: Bornes Fontaines
COPEMECO	: Confédération des Petites et Moyennes Entreprises du Congo
CNAEHA	: Comité National d'Action de l'Eau, de l'Hygiène et de l'Assainissement
CNSS	: Caisse Nationale de Sécurité Sociale
DGI	: Direction Générale des Impôts
EIES	: Etude d'Impact Environnemental et Social
ETD	: Entités Territoires Décentralisées
FENAPEC	: Fédération Nationale des Artisans, Petites et Moyennes Entreprises du Congo
Gécamines	: Générale des carrières et des mines
INPP	: Institut National de Préparation Professionnelle
l/sec	: Litre par seconde
MERH	: Ministère de l'Energie et des Ressources Hydrauliques
m ³ /h	: Mètre cube par heure
m ³ /j	: Mètre cube par jour
m ³ /s	: Mètre cube par seconde
mm/an	: Millimètre par an
MT	: Moyenne Tension
MW	: Mégawatt
ODD	: Objectifs de Développement Durable
ONEM	: Office National de l'Emploi
OVD	: Office des Voiries et Drainage
PGES	: Plan de Gestion Environnemental et Social
PMI/PME	: Petite et Moyenne Industrie/Petite et Moyenne Entreprise
PEMU	: Projet d'Alimentation en Eau Potable
PNUD	: Programme des Nations Unies pour le Développement
REGIDESO	: Régie de Distribution d'Eau
R.D.Congo	: République Démocratique du Congo
SFI	: Société Financière Internationale
SNEL	: Société Nationale d'Electricité
SNHR	: Service National d'Hydraulique Rurale
RNI	: Reserve Naturelle d'Itombwe



La République Démocratique du Congo (R.D.C) est l'un des pays de la planète qui dispose des ressources hydriques impressionnantes. En effet, les eaux de surface de la RDC représentent environ 52% des réserves en eau de l'Afrique, tandis que les réserves du pays représentent 23% des ressources hydriques renouvelables du continent.

Sur ces réserves disponibles que détient la R.D Congo, viennent s'ajouter les précipitations moyennes annuelles, qui sont d'environ 6 000 milliards m³ et qui sont régulières et abondantes mais varient géographiquement en fonction des saisons (de 800 mm à 1 800 mm).

La R.D Congo jouit en plus d'une autonomie considérable en eau, avec 70% (900 m³/an) de ses ressources actuelles en eau renouvelable (estimées à 1 283 km³/an) provenant des précipitations sur le territoire national. En effet, les ressources abondantes en eau sont intrinsèquement liées à ses vastes forêts qui s'étendent sur plus de 155,5 millions d'Ha et la grande majorité de la population dépend des sources alimentées par les forêts denses (forêt-galerie et forêt tropicale), soulignant ainsi l'importance des services écosystémiques forestiers pour l'approvisionnement en eau des communautés locales.

En dépit de ses immenses potentialités, la RD Congo a des défis majeurs à relever dans le sous-secteur de l'eau, notamment l'augmentation du faible taux d'accès à l'eau

potable de sa population rapidement grandissante estimée à plus de 98,370 millions d'habitant d'après les dernières données de l'Institut National de la Statistique.

Le taux d'accès actuel en R.D.C en eau potable oscillerait autour de 50 %, l'un des plus faibles d'Afrique subsaharienne et c'est un recul par rapport à la suite des années 1990. Cette situation dénote la présence d'une forte demande face à l'offre et cela constitue une opportunité à exploiter par les nouveaux investisseurs qui souhaiteraient venir investir dans ce sous-secteur évoluant jusque-là dans un marché oligopolistique.

En sa qualité d'Organe Conseil du Gouvernement en matière de promotion des investissements et de l'amélioration du climat des affaires, l'Agence Nationale pour la Promotion des Investissements (ANAPI) a également inscrit la promotion du sous-secteur de l'eau parmi ses priorités, en vue de valoriser les investissements dans ce domaine vital de l'économie congolaise, à travers une politique de promotion des investissements proactive et ciblée.

C'est ainsi que la production de ce cahier s'avère indispensable par rapport aux priorités du Gouvernement et s'inscrit dans la stratégie de présenter aux investisseurs potentiels un outil pouvant leur permettre d'orienter leur choix et décision d'investir dans ce sous-secteur, non seulement pour les ménages mais surtout pour le développement de l'industrie dont l'eau constitue l'une des principales matières premières.

Le présent cahier sectoriel constitue à ce titre, un document de référence générale et de communication pour mieux présenter les potentialités et vendre les opportunités de la R.D Congo dans le sous-secteur de l'eau auprès des investisseurs domestiques et étrangers.

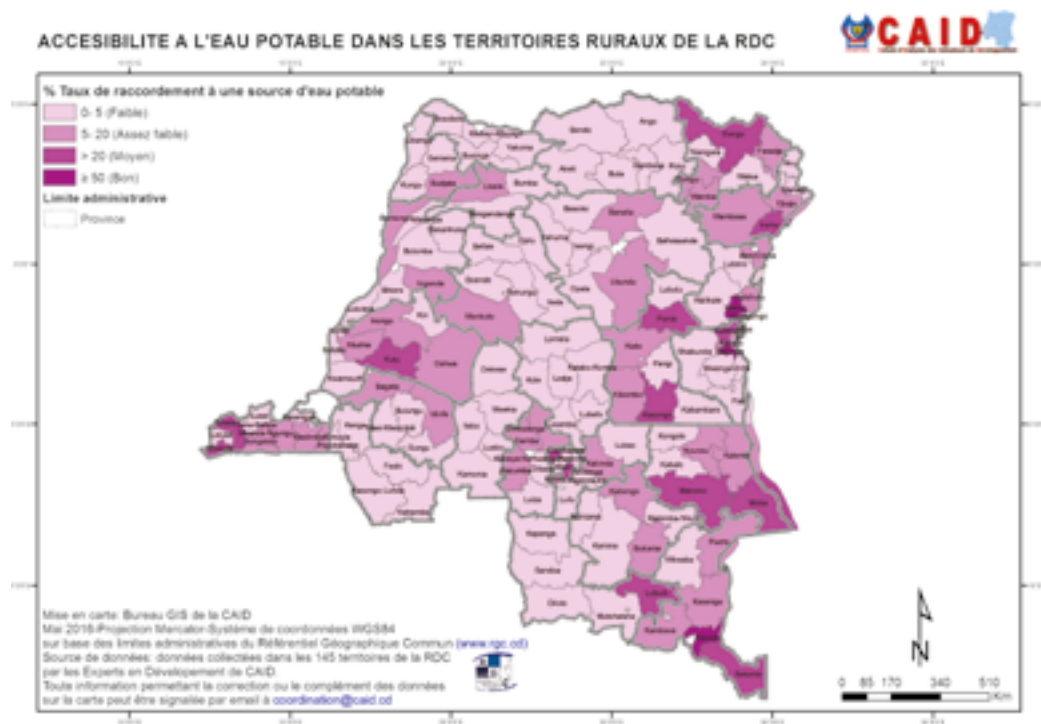
A travers cette publication, l'ANAPI remercie sincèrement tous les services du Ministère de l'Énergie et Ressources Hydrauliques ainsi que les partenaires privés du sous-secteur eau qui ont contribué à la mise à disposition des informations et données quantitatives ayant permis la production du présent support promotionnel.

Les mêmes remerciements s'adressent à la Banque Africaine de Développement qui, au travers de son projet PADSP-CE, a soutenu la publication du présent cahier sectoriel.

Avec l'ANAPI, bien investir pour une RD Congo prospère.

Anthony NKINZO Kamole
Directeur Général

Taux actuel de desserte/d'accès en eau potable (ville et milieu rural)



I. DONNEES ET INFORMATIONS GENERALES SUR LA REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

Nom officiel	: République Démocratique du Congo
Forme de l'Etat	: Unitaire et décentralisé
Régime politique	: Semi présidentiel
Position géographique	: 2 345 410 km ² (2 ^{ème} pays le plus vaste de l'Afrique) dont 37 km sur la côte de l'océan Atlantique. Pays au cœur de l'Afrique situé sur l'Equateur. 9.165 km de frontières communes avec 9 pays voisins : République Centrafricaine, Soudan du Sud, Angola, Zambie, République du Congo, Ouganda, Rwanda, Burundi, Tanzanie (le marché de la RD CONGO est extensible à plusieurs pays)
Capitale	: Kinshasa, siège des Institutions nationales avec statut de Province
Provinces	: Le pays comprend 26 provinces y compris Kinshasa.
Population (2017)	: 98,370 millions dont plus de 60% constituée des jeunes (Institut National de Statistique, Annuaire Statistique RD CONGO 2017)
Fuseau horaire	: GMT +1, heure de Kinshasa et Mbandaka GMT +2, heure de Lubumbashi, Kisangani et Goma
Langues officielles	: Français (officiel des affaires), Lingala, Tshiluba, Swahili et Kikongo
Mesures	: Système métrique
Unité monétaire	: Franc congolais (FC)
Devises utilisées dans les transactions commerciales	: Libre circulation de toutes les monnaies étrangères avec le Franc Congolais
Volume des IDES entrant en 2020	: 1,5 milliards d'USD (Rapport sur la politique monétaire 2020, n°021, BCC, Février 2021).

<p>Quelques chiffres clés du sous-secteur de l'eau en R.D.C</p>	<p>:</p>	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Fleuve Congo : 2^{ème} réserve d'eau douce au monde après l'Amazonie : <ul style="list-style-type: none"> - Débit moyen : 41.000 m³/s soit 1.260 km³/an, représentant 15 fois le débit du fleuve Nil ; - Environ 6.000 milliards m³ : moyenne annuelle de précipitations ; <input type="checkbox"/> Eaux de surface représentant 52% des réserves en eau de l'Afrique ; <input type="checkbox"/> Réserves de la RDC représentant 23% des ressources hydriques renouvelables du continent ;
---	----------	---

AUTRES DONNÉES SUR L'ENVIRONNEMENT MACRO-ÉCONOMIQUE

D'importantes réformes économiques ont été introduites dès 2002, ayant comme axes prioritaires : (i) la libéralisation de l'ensemble des secteurs de l'économie nationale (minier, financier, des hydrocarbures, etc.), (ii) l'adoption du système de taux de change flottant, (iii) la réduction de certains taux de la fiscalité intérieure, (iv) la mise en place de nouveaux textes de lois incitatives destinées à favoriser la liberté du commerce et de l'industrie, (v) l'adoption de nouvelles lois incitatives ayant pour but de permettre l'exploitation des ressources naturelles et la promotion des investissements (Codes des Investissements, Minier, Forestier, du Travail, etc.).

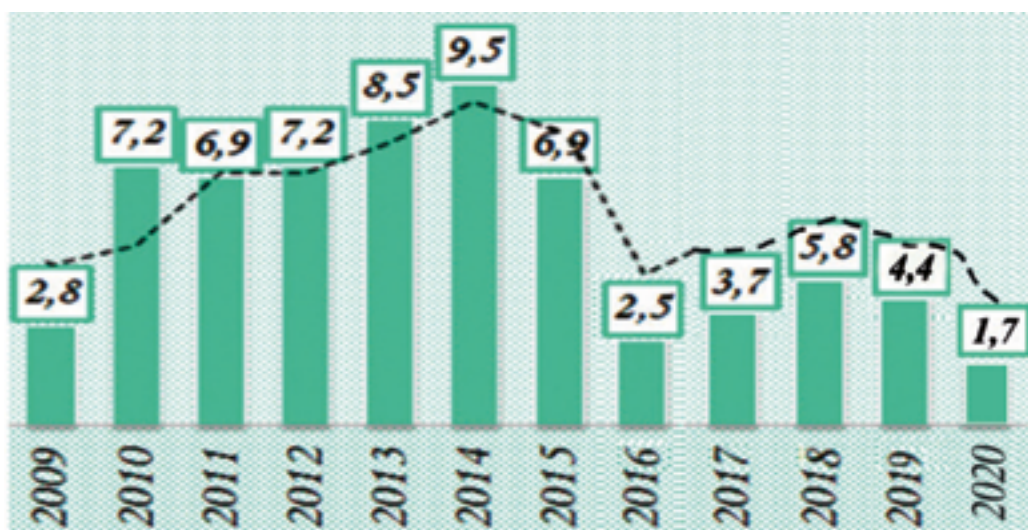
Ce train de mesures a entraîné la stabilité des paramètres macroéconomiques dont les taux d'inflation, de change et de la croissance du Produit Intérieur brut.

TABLEAU N°1 : EVOLUTION DU TAUX DE CROISSANCE DU PIB DE 2009-2020

2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
2,8%	7,2%	6,9%	7,2%	8,5%	9,5%	6,9%	2,5%	3,7%	5,8%	4,4%	1,7%

Source : ANAPI, sur base des données collectées dans les différents rapports de la BCC

GRAPHIQUE N°1 : EVOLUTION DU TAUX DE CROISSANCE DU PIB DE 2009 - 2020



Source : ANAPI à partir des données de la Banque Centrale du Congo

II. CADRE LEGAL ET REGLEMENTAIRE REGISSANT LE SOUS-SECTEUR DE L'EAU EN R.D.CONGO

Le sous-secteur de l'eau en République Démocratique du Congo est régi par les textes légaux et réglementaires ci-après :

- la Loi n° 15/026 du 31 décembre 2015 relative à l'eau ;
- l'Arrêté Ministériel n°070/CAB.MIN-ENER/2006 du 09 décembre 2006 modifiant et complétant l'Arrêté ministériel n°E/SG/0/0133/C2/93 du 17 mars 1993 fixant les conditions pour l'obtention des autorisations d'exploitation des eaux naturelles de surface ou souterraines ;
- l'Arrêté Ministériel n°071/CAB.MIN-ENER/2006 du 09 décembre 2006 fixant sur l'octroi de l'autorisation sur la recherche des eaux minérales et thermales ;
- l'Arrêté Ministériel n°072/CAB.MIN-ENER/2006 du 09 décembre 2006 fixant les conditions d'obtention de l'autorisation de production, de distribution et de commercialisation de l'eau destinée à la consommation humaine, de l'eau minérale, de l'eau thermale et autres de même nature ;
- l'Arrêté Ministériel n°073/CAB.MIN-ENER/2006 du 09 décembre 2006 fixant les conditions d'agrément des bureaux d'études et entreprise du secteur de l'eau ;
- l'Arrêté Ministériel n°038/CAB/MIN/ECN-EF/2006 du 11 octobre 2006 portant création d'une réserve naturelle dénommée Reserve Naturelle d'Itombwe « RNI » ;
- l'Arrêté Interministériel n°01/CAB/MIN-RHE/2013 et N°CAB/MIN/ FINANCES/2013/1018 du 14 février 2013 portant fixation des taux des droits, taxes et redevances à percevoir à l'initiative du Ministère des Ressources Hydrauliques et Electricité.
- l'Arrêté Interministériel n°013/CAB.MIN/BUBGET/et n°182/CAB/MIN.FINANCES du 15 juillet 2009 portant création de la commission chargée du contrôle et du suivi de la mise en œuvre du plan d'action relatif à la réforme des pratiques concernant la fourniture d'eau aux instances officielles et aux ayants droit(AD).

Il sied d'indiquer que le sous-secteur de l'eau potable en R.D Congo bénéficie de l'appui de certaines structures qui interviennent dans l'objectif d'assurer son développement durable conformément aux textes législatifs en vigueur et au Décret n°15/039 du 14/12/2015 portant création, organisation et fonctionnement du Comité National d'Action de l'Eau, de l'Hygiène et de l'Assainissement en sigle « CNAEHA ». Il s'agit du :

- Ministère du Plan : ayant la charge de la coordination de toutes les activités du sous-secteur à travers le Comité National d'Action de l'Eau, de l'Hygiène et de l'Assainissement, CNAEHA en sigle (décret 15/039 du 14 décembre 2015) ;

- Ministère de l'Environnement et Développement Durable et ce, dans le cadre de sa mission de la Gestion durable des forêts, des ressources en eau, des ressources fauniques et de l'environnement (Ordonnance n° 17/025 du 10 juillet 2017 fixant les attributions des Ministères) ;
- Ministère de l'Énergie et Ressources Hydrauliques : ayant en charge le développement du potentiel de production, de transport et de distribution de l'eau, suivi et contrôle technique des activités de protection, transport et distribution d'eau, politique de distribution d'eau, contrôle technique des entreprises de production, de transport et de commercialisation d'eau, gestion du secteur d'eau potable et hydraulique (Ordonnance n° 17/025 du 10 juillet 2017 fixant les attributions des Ministères) ;
- Ministère du Développement Rural : dans l'aménagement, la construction, la réhabilitation, l'entretien des infrastructures socio-économiques de base en milieu rural et péri-urbain de sources d'eau, adduction gravitaire et forage des puits (Ordonnance n° 17/025 du 10 juillet 2017 fixant les attributions des Ministères) ;
- Ministère de la santé : a la charge de veiller sur la qualité de l'eau et de développer, à travers les centres de santé, les sources d'eau améliorées dans les villages éloignés (Ordonnance n° 17/025 du 10 juillet 2017 fixant les attributions des Ministères) ;
- Ministère des Transports : il intervient pour tout ce qui concerne la collecte des données hydrologiques (Ordonnance n° 17/025 du 10 juillet 2017 fixant les attributions des Ministères),...



Palais du Peuple, siège du Parlement Congolais

III. VISION ET OBJECTIFS DU GOUVERNEMENT



La vision sectorielle du Gouvernement consiste à améliorer le cadre de vie de la population congolaise en lui garantissant un accès universel équitable à l'eau potable et à un coût abordable et ce, pour l'atteinte des Objectifs de Développement Durable (ODD) à l'horizon 2030. Cela est motivé par le faible accès de la population au service d'eau potable évalué seulement à 50,4% en 2015 avec une disparité remarquable entre les milieux urbain et rural, en dépit d'immenses ressources en eau douce dont regorge la RDC.

L'objectif poursuivi est de fournir aux Congolais les meilleures opportunités d'épanouissement tant au plan matériel qu'humain.

A. Stratégies de développement du secteur

Le développement du secteur de l'eau requiert certaines stratégies notamment :

1. Etablir un cadre institutionnel performant, capable d'assurer son rôle normatif et réglementaire et de protéger les droits des usagers ;
2. Etablir une coordination et une planification sous-sectorielles efficaces ;
3. Assurer par les maîtres d'ouvrage un meilleur service de l'eau potable aux populations ;
4. Créer les conditions favorables à l'engagement des opérateurs de qualité ;
5. Mettre en place un système de régulation efficace, indépendant et financièrement viable ;
6. Mettre en place les mécanismes durables de financement du service public de l'eau.

En vue de parvenir à un meilleur équilibre dans l'accès à l'eau potable et à l'assainissement, entre le milieu rural et le milieu urbain, le Gouvernement poursuit les objectifs stratégiques suivants :

- (i) Améliorer la qualité et l'accès à l'eau potable des populations tant urbaines que rurales ;

- (ii) Promouvoir la gestion intégrée et durable des ressources en eau ;
- (iii) Promouvoir la bonne gouvernance dans le sous-secteur de l'eau potable et de l'assainissement ;
- (iv) Renforcer les capacités humaines, en particulier celles des provinces et des Entités Territoriales Décentralisées (ETD), pour leur permettre d'assumer la responsabilité de maîtrise d'ouvrage leur dévolue dans le secteur ;
- (v) Mettre en place des mécanismes durables de financement et créer des conditions pour la mobilisation des ressources financières endogènes et exogènes pour le développement du secteur notamment par la promotion du PPP ;
- (vi) Développer l'assainissement en milieux urbain et rural, moyennant :
 - La mise en œuvre de la réforme du sous-secteur ;
 - La construction et le renforcement des systèmes de traitement et de dépollution des eaux usées dans les grandes villes ;
 - L'extension des réseaux de drainage des eaux de pluie dans les centres urbains ;
 - La construction et la réhabilitation des réseaux d'égouts en milieux urbain et périurbain et la réalisation d'ouvrages collectifs d'évacuation des excréta en milieu rural.

B. Partenaires institutionnels impliqués dans le développement du sous-secteur

Parmi les principaux acteurs institutionnels impliqués dans le développement du sous-secteur de l'eau, il y a lieu de mentionner les Ministères ci-après :

- Ressources Hydrauliques et de l'Electricité (Direction de l'Eau et de l'Hydrologie – Tutelle REGIDESO) ;
- Développement Rural (Service National d'Hydraulique Rurale, SNHR) ;
- Infrastructures et Travaux Publics et Reconstruction (à travers l'OVD) ;
- Plan (Point focal du comité de pilotage du CNAEA) ;
- Santé Publique (Tutelle du programme « Villages et Ecoles Assainis ») ;
- Environnement et Développement Durable (Direction de Ressources en eau)
- Conservation de la Nature et Tourisme (Direction de l'Assainissement) ; etc.

Aussi, les entités territoriales décentralisées telles que les provinces, villes, communes et secteurs sont impliquées dans l'opérationnalisation des programmes de stratégies nationales.

C. Usages de l'eau

L'eau peut faire l'objet d'une utilisation diverse, laquelle doit obéir à un ordre de priorité établi conformément aux dispositions légales (voir article 58, de la Loi n°15/026 du 31 décembre 2015 relative à l'eau) dans le strict respect des exigences essentielles liées à l'environnement, tel que décrit ci-après :

- L'usage de l'eau à des fins domestiques pour la consommation, l'hygiène et autres besoins des ménages ;
- L'usage de l'eau par les municipalités et les communautés à des fins liées à leurs fonctions en particulier concernant la santé publique, l'hygiène et l'assainissement ;
- L'usage de l'eau pour la production d'énergie ;
- L'usage de l'eau pour l'activité industrielle ;
- L'usage de l'eau à des fins de navigation et de transport ;
- L'usage de l'eau à des fins sportives, récréatives et touristiques.

IV. RAISONS D'INVESTIR DANS LE SOUS-SECTEUR DE L'EAU EN RD CONGO

Cinq raisons d'investir dans le sous-secteur de l'eau en RD Congo :

1. Economie libéralisée et prometteuse ;
2. Disponibilité d'une main d'œuvre abondante jeune (60% environ de la population totale) et bon marché ;
3. Sous-secteur jusque-là peu exploité et caractérisé par l'existence d'une part importante du marché largement disponible en faveur des nouveaux investisseurs, et dont d'énormes potentialités en ressources d'eau se retrouvent identifiées en RDC dans :
 - Les fleuves, les rivières, les ruisseaux et leurs lits naturels ou modifiés ;
 - Les sources d'eau à écoulement ou débit permanent ou intermittent ainsi que leurs lits ;
 - Les lacs, les lagunes, les étangs naturels et artificiels ;
 - L'eau fluviale non captée dans un domaine privé ;
 - L'eau souterraine et des nappes aquifères ;
 - Les rejets d'eaux usées ;
 - Les terres émergées des cours d'eau et des lacs ;
 - Les zones humides et les espaces où la présence de l'eau, sans être permanente, est régulière ;
 - Les sources, puits, forages, abreuvoirs et autres points d'eau affectés à l'usage public ou à un service public ainsi que leurs périmètres de protection immédiats, délimités en application de la présente loi ;
 - Les ouvrages hydrauliques comprenant notamment les digues, les barrages, les écluses et leurs dépendances ;
 - Les canaux d'irrigation, d'assainissement, de drainage, les aqueducs, les canalisations, les dérivations et les conduites d'eau ;
 - Les réservoirs, les stations d'épuration des eaux usées et, d'une manière générale, les ouvrages hydrauliques affectés à l'usage public ou à un service public ainsi que les installations et les terrains qui en dépendent ;
 - Les eaux maritimes.
4. Importance du sous-secteur de l'eau qui sous-tend le développement économique du pays de par son rôle central et transversal, et contribue aussi à une santé saine de la population ;
5. Existence des avantages comparatifs dans ce sous-secteur de l'eau (dont les eaux de surface représentent 52 % des réserves en eau de l'Afrique, 23% des ressources hydriques renouvelables du continent (les plus abondantes en Afrique), la 2^{ème} réserve d'eau douce au monde après l'Amazonie avec un débit moyen du Fleuve Congo de 41.000 m³/s (1260 km³/an) qui représente 15 fois celui du fleuve Nil.

V. ETAT DES LIEUX DU SOUS-SECTEUR DE L'EAU ET OPPORTUNITES

5.1. Entreprises du sous-secteur

- Depuis plusieurs décennies, la plus grande entreprise de ce secteur est la REGIDESO. Celle-ci fait partie des entreprises du Portefeuille ayant comme forme juridique, la société anonyme (S.A).
- En effet, la distribution d'eau à l'époque était assurée de manière désordonnée sans organisation proprement dite. Chaque colon avait son propre système de distribution dans sa concession, et les indigènes se procuraient l'eau dans un cours d'eau. Vu la croissance démographique et la création de la ville, l'Etat colonial fut contraint de prendre en charge la gestion des systèmes d'adduction et de distribution d'eau par l'entreprise de service des travaux publics et du territoire et ceci par l'arrêté royal du 28 mars 1933 sous le nom « Régie de distribution d'eau » de la colonie pour combattre les maladies hydriques dont souffraient les congolais indigènes.
- Voulant avoir un cadre juridique pour la production, le traitement et la distribution de l'eau et l'électricité en vue de satisfaire les besoins et améliorer les conditions d'hygiène, l'autorité coloniale avait créé le 30 décembre 1939 la Régie des Distributions d'Eau et d'Electricité du Congo Belge et du Rwanda – Urundi. La REGIDESO a été fondée le 30 décembre 1939 par Arrêté Royal ;
- Depuis plusieurs années, cette entreprise du Portefeuille a évolué dans une situation de monopole de fait empêchant ainsi aux autres acteurs d'investir dans ce sous-secteur ;



Image du décanteur de la Régideso

- Hormis la REGIDESO, la desserte en eau est également assurée par d'autres structures tant du secteur public que privé dont les principales sont :

N°	Structure	Catégorie	Adresse	Rayon d'action	Service
1	SNHR (Service National d'Hydraulique Rurale)	Publique	Croisement des Avenues Colonel LUKUSA et Premier Mall (Ex TSF) N° 111-112 Kinshasa- Gombe	Nationale	<ul style="list-style-type: none"> - Forage d'eau ; - Aménagement des sources ; - Réseaux hydrauliques ; - Réseau d'irrigation ; - Génie civil.
2	Solutions for Africa	Privée	Immeuble 1113 Kinshasa/Gombe	Nationale	<ul style="list-style-type: none"> - Forage de puits d'eau ; - Forage d'exploitation ; - Etudes ; hydrogéologique et géophysique ; - Forage de puits d'exhaure.
3	ADIR (Action pour le développement des Infrastructures en milieu rural)	Privée	N° 1963, Route des poids lourds. Réf Concession Meunier Kinshasa-Gombe	Nationale	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcement des capacités des acteurs ; - Plaidoyer international ; - Mise en réseau d'acteurs ; - Vulgarisation et sensibilisation ; - Appui technique en Agro écologie.
4	SOGEFOR (Société Générale de Forage)	Privée	5, Avenue BOBOLIKO C/Kintambo Kinshasa	Nationale	<ul style="list-style-type: none"> - Forage d'eau ; - Aménagement des sources ; - Réseaux hydrauliques ; - Génie civil.

N°	Structure	Catégorie	Adresse	Rayon d'action	Service
5	COHR (Construct& Hy- dro-Rural)	Privée	8, Avenue Justice Q/Batetela Kinshasa- Gombe	Nationale	<ul style="list-style-type: none"> - Forage d'eau ; - Adduction ; - Sources ; - Génie civil.
6	CAPS-Engineering	Privée	13 ^{ème} Rue N° 2226 Immeuble Talanka Limete Industriel Kinshasa	Nationale	<ul style="list-style-type: none"> - Forage d'eau - Adduction - Génie civil
7	GETRACO (La Génér- ale des Travaux au Congo)	Privée	7, Avenue Mgr TSHIBANGU Q/Righini C/Lemba Kinshasa	Nationale	<ul style="list-style-type: none"> - Forage d'eau - Adduction - Génie civil
8	BEFOHY CONS (Bu- reau d'Etudes de Forage Hydraulique et Construction)	Privée	13 ^{ème} Rue N° 3 Concession Diaming Limete Industriel Kinshasa	Nationale	<ul style="list-style-type: none"> - Forage - Puits d'eau - Sources, - Réseaux hydrauliques - Génie civil

Source : Cellule des Analyses des Indicateurs de Développement (CAID), mai 2015

5.2. Autres acteurs évoluant dans le sous-secteur de l'eau

N°	Assujettis	Adresses contact	Activités exercées
A. KINSHASA			
1	ABEER COOLING	Croisement Avenues Lubefu et Baretela , Commune de la Gombe	Commercialisation et distribution d'eau
2	ADRI Asbl	Av. Rwakadingi, C/Kinshasa	Forage d'eau
3	AFRICAN FOODS (AFB)	3, Av des Entrepôts / Kingabwa	Commercialisation et distribution d'eau, Forage.
4	AFRICAN PAPERS AND PULP INDUSTRIES (APPI)	740/19, 8ème Rue Limete	Commercialisation et distribution d'eau, Forage
5	ANGEL COSMETICS	694, 17ème Rue Limete	Forage
6	BAODE	3424, Av. Good year / KingabwaLimete	Captage d'eau de la rivière
7	BARNET GROUP	Avenue Colonel Mondjiba n°1257, Commune de Ngallema	Forage
8	SADISA	12 ^{ème} Rue Limete	Forage
9	BOULANGERIE PAPA KULUTU	14ème Rue Limete / Petit Boulevard	Forage
10	BRACONGO	Kingabwa/Poids lourd	Forage
11	BRALIMA	1, Av. Drapeau / Barumbu	Forage
12	C.S.C.D	C/Mont ngafula	Forage
13	CECFOR / TANGWA	Av. Boulevard Solongo n° 4 C/	Forage
14	CONGO ICE	5ème Rue Limete	Forage

N°	Assujettis	Adresses contact	Activités exercées
15	Ets MAKAB	Av. Massamba n°12, Commune de Ngaliema	Commercialisation et distribution d'eau
16	FEMCO MIDAS	10, Av. Basoko / Gombe	Captage
17	FUPEC	Avenue Victoire n°39, Quartier Kaula dans la Commune de Kalamu	Commercialisation et distribution d'eau. ; Forage
18	GHANDOUR	13ème Rue Limete / Petit Blid	Forage
19	GRAND HOTEL KINSHASA	4, Av. Batetela / Gombe	Forage
20	HONG XIN SPRL	2135, 1ère Rue Limete	Commercialisation et distribution d'eau ; Forage
21	LEDYA SARL	17, Avenue des Forgerons, Q/Funa, Commune de Limete	Usage industriel, Hôtellerie et Imprimerie
22	MAFRICOM	295, Av. BASOKO / Gombe	Forage
23	MARSAVCO	1, Av. Kalemie / Gombe	Forage et Captage
24	MINO CONGO	2, Av. Konda - Konda C/Ngaliema	Forage
25	NOVA PRODUCTS	11, Rue MBAKU / KingabwaLimete	Forage
26	OK PLAST	15ème Rue, Q/Industriel, C/Limete	Forage
27	RONG ZHI ACIER	1545, Av. Kingabwa, Q/Kingabwa, C/Limete	Fonderie des mitrilles et traitement d'eau/Commercialisation et distribution d'eau
28	SFAKIANAKIS/OLYMPIC	Av. Bobozo n°5117, 14e Rue Q/Kingabwa, Kinshasa/Kingabwa	Commercialisation et distribution d'eau
29	Ste SYLKAS OIL	Avenue Mavono, C/Bulengera, Q/Wayene Ville de Butembo	Commercialisation et distribution d'eau

30	Ste UPAK MASINA SPRL	90, Av. Dispensaire / Masina	Forage
31	SWISSSTA	Av. des Entrepôts / Kingabwa / Limete	Commercialisation d'eau
32	AFRICOM SERVICE	65, Avenue Haut Congo, Commune de la Gombe	Aménagement des sources et des sites de captage d'eau
33	Etablissement TALA MAI	Avenue de la Plaine, n°1827, Q/BAT, Commune de Limete	Commercialisation et distribution d'eau
34	ASBL MAZA MA NKIENGO, Eau de source	Avenue Ngoma BLEKIN n°37, Q/Ville Haute, Commune de Matadi, Province du Kongo Central	Commercialisation et distribution d'eau
35	Etablissement MAKAB	Avenue Massamba n°12, Q/Basoko, Kinshasa/Ngaliema	Commercialisation et distribution d'eau
36	IBC SPRL	Avenue des Poids Lourds n°33, Commune de la Gombe	Commercialisation et distribution d'eau
37	HUAYANG IND&COMM. SARL	Av. Bandoma, Q/GB, Commune de Ngaliema, Kinshasa/RDC	Bureau d'Etudes et Entreprise du secteur de l'Eau
38	KUMPALA VISION SPRL	Avenue de l'Est n°7085, Quartier Kingabwa, Limete/Kinshasa/RDC	Commercialisation et distribution d'eau
39	SOCIETE LUBRICANT COMPANY SPRL	Avenue du port n°4, Gombe/Kinshasa-RDC	Commerce Import et Export/Bureau d'Etudes
B. SUD UBANGI			
1	SOCIETE INDUSTRIELLE ET AGRICOLE AU CONGO «SIAC»	Avenue Mobutu n°102, Quartier du Congo, Gemena/Equateur	Traitement de Caoutchouc/Captage d'eau naturelle du fleuve Congo
C. SUD KIVU			
1	ADI KIVU	Bukavu/Sud Kivu	Commercialisation et distribution d'eau et Aménagement et Captage de source d'eau

N°	Assujettis	Adresses contact	Activités exercées
D. NORD KIVU			
1	CERESH	Avenue Horizon, Q/Matanda, C/Ki-memi Ville Butembo/Nord Kivu	Production d'eau
2	BEHCOGEN	Tel : +243 998385477 / 243 813053611 B.P. 26 Butembo/Nord-Kivu, R. D.Congo B.P. 532 Goma/Nord-Kivu, R.D.Congo E – mail : grkataliko@yahoo.fr	Bureau d'Etudes, d'Hydraulique et des Constructions Générales, Production d'eau
E. ITURI			
1	RIOTINTO CONGO RDC SPRL	ITURI	Captage d'eau
F. HAUT KATANGA			
1	WEST AUSTRALIA DRILLING SPRL	Avenue Singa B. n°60, Q/Golf, Commune de Lubumbashi	Captage d'eau
2	BRASSERIE SIMBA/BRASIMIBA S.A	1200, Av. N'djamena, Commune de Lubumbashi	Forage

Source : Direction des Agréments/ANAPI 2019

5.3. Potentialités

- La RDC dispose des ressources hydriques les plus abondantes en Afrique. Les eaux de surface de la RDC représentent environ 52 % des réserves en eau de l'Afrique, tandis que les réserves du pays représentent 23 % des ressources hydriques renouvelables du continent.
- Les précipitations, d'une moyenne annuelle d'environ 6 000 milliards m³, sont régulières et abondantes (moyenne de 1545 mm/an) mais varient géographiquement et en fonction des saisons (de 800 mm à 1 800 mm).
- La RDC jouit également d'une autonomie considérable en eau, avec 70 pour cent (900 m³/an) de ses ressources actuelles en eau renouvelable (estimées à 1 283 km³/an) provenant des précipitations sur le territoire national.
- Long de près de 4.700 km, le fleuve Congo est le plus grand fleuve d'Afrique après le Nil. Avec un débit moyen de 41 000 m³/s (1 260 km³/an), soit 15 fois celui du Nil et deuxième au monde après l'Amazone, le courant du Fleuve Congo est le plus puissant du continent. Ce débit est assez stable annuellement (variant de 57 200 m³/s à 32 800 m³/s entre décembre et août à Kinshasa).
- Le bassin versant du Congo, avec une superficie de 3,7 millions de km², est également le plus grand d'Afrique. Bien qu'il s'étende sur neuf pays, 62 pour cent du bassin sont en RDC.
- La RDC a un des réseaux hydrographiques les plus étendus au monde, totalisant plus de 20 000 kilomètres de rives. Couvrant environ 86 080 km², les lacs et les rivières comptent pour 3,5 pour cent de la superficie du pays.
- Les ressources en eau du pays sont les eaux de surface d'environ 52% des réserves en eau de l'Afrique et les eaux souterraines (dont les nappes phréatiques) et les sources, dont la population congolaise dépend en grande majorité. Les nappes phréatiques représentent 47% des eaux de surface.
- En dépit de ses ressources hydrologiques les plus importantes en Afrique (23%), la RDC s'efforce de relever un défi majeur dans le sous-secteur de l'eau : augmenter le faible taux d'accès à l'eau potable de sa population rapidement grandissante, dont seule la moitié (50,4% en 2015) a l'accès à l'eau potable.
- Depuis 2006, des réformes positives ont été engagées par le Gouvernement notamment dans le secteur de l'énergie. En son article 48, la Constitution de la République consacre à chaque Congolais le droit à l'accès à l'eau potable.

5.4. Opportunités d'Investissement

5.4.1. Taux actuel de desserte/d'accès en eau potable

Tableau ci-dessous, reprend le « Taux actuel de desserte/d'accès en eau potable » dans quelques Villes du pays et sites en milieu rural. La colonne 8 détermine les besoins en termes de couverture ainsi que la capacité opérationnelle des structures sées satisfaire cette couverture et la colonne 9 indique l'état des lieux et/ou l'existence des infrastructures qui devaient être soit construites, aménagées ou réhabilitées.

Province	Territoires	Sup en Km ²	Pop (Hab)	Taux de rac-cor-de-ment à l'eau %	Taux de rac-cor-de-ment à l'eau %	Nbre ou % des ménages qui ont accès à l'eau potable	REGIDESO ou SNHR	Aménagement des sources, Puits et forages
1. Kinshasa	24 Communes	9 965	17 071 000		23	293474	en activité mais capacité insuffisante	Présent
2. Tshuapa								
	Befale	16 797	182 809	0	0	Données indisponibles	absent	Présent
	Boende	19 718	328 459	0	0	9 250	En arrêt	Présent
	Bokungu	19 993	418 063	0	0,99	Données indisponibles	En arrêt	Projet village assainis
	Djolu	17 494	435 492	0	0	Données indisponibles	absent	Absent
	Ikela	22 565	294 129	3,64	3,31	Données indisponibles	En arrêt	Présent
	Monkoto	36 385	390 634	13,12	13,12	Données indisponibles	absent	Présent

Province	Territoires	Sup en Km ²	Pop (Hab)	Taux de raccordement à l'eau %	Taux de raccordement à l'eau %	Nbre ou % des ménages qui ont accès à l'eau potable	REGIDESO ou SNHR	Aménagement des sources, Puits et forages
3. Tshopo								
	Bafwasende	47 087	455 657	0	0	Données indisponibles	absent	absent; point d'eau situé à 3 Km des ménages
	Banalia	24 430	464 694	12,23	2,49	1 301 004	absent	projet village assaini
	Basoko	22 436	332 117	0,57	0,57	Données indisponibles	absent	Présent
	Isangi	15 770	701 548	0	< 0,50	Données indisponibles	absent	projet village assaini
	Opala	26 294	270 308	2,07	2,07	900	absent	projet village assaini; Caritas (qualité de l'eau de puit contesté)
	Ubundu	41 360	320 047	11,94	11,94	3144	absent	projet village assaini
	Yahuma	20 753	242 253	4	4	200	absent	CICR (plusieurs sources en état de délabrement faute d'entretien)
4. Tanganyika								
	Kabalo	15 850	339 201	4	4	2962 sur le total de 76292 ménages	En arrêt	solidarités ONG
	Kalemie	30 512	707 021	9,35	8,54	6052	en activité mais capacité insuffisante	Présent
	Kongolo	13 408	610 629	0,44	0,12	26575 sur le total de 128 000 ménages	en activité mais irrégulière	ONG CRAIDI
	Manono	34 198	600 865	32,07	5,88	56908 (48 % des ménages ont accès à l'eau potable)	en activité	ONG Concern, Acted, et AIDES; MMR(un PME qui forent)
	Moba	24 500	627 579	30,3	15,06	Données indisponibles	Absent	Présent
	Nyunzu	17 275	325 745	15,74	9,24	16365	en activité	Absent

Le faible taux en eau potable dans les différentes Provinces du pays est une opportunité énorme pour justifier des nouveaux projets privés dans ce sous-secteur afin de satisfaire non seulement les besoins des ménages mais aussi accompagner les différents projets industriels d'investissements dont les détails sont repris ci-dessous :

5.4.2. Types d'industries à développer ou à implanter dans les provinces

L'eau constitue l'une des principales matières premières largement utilisées dans le secteur industriel au travers des filières telles que : (i) l'agro-industrie, (ii) les matériaux de construction, (iii) les emballages, etc.

La disponibilité de l'eau constitue une opportunité pour le développement de différentes filières industrielles dans plusieurs provinces du pays dont :

a. Kongo-Central

Filières	Ressources valorisables	Types d'industries à développer ou à implanter
Agro-industrie	Maïs, manioc, banane, bananes, cacao, café, canne à sucre, vaches, bois, hévéa,...	Déshydrateurs (unités de séchage), minoteries, conserveries, unités de fabrication de jus des fruits (ananas, mangoustans, orange), unités de production de tomate concentrée,...
Matériaux de construction	Calcaires, moellons, argile, cilice, bois,...	Cimenteries, unités de production de chaux, unités de production de granulats, unité de fabrication des vitres, menuiseries, menuiserie moderne,....
Valorisation minière et métallurgique	A exploiter : Bauxite, cuivre, or, Plomb, Zinc, Vanadium, ... Déjà exploitée : Pétrole et gaz naturel	Unités de valorisation du pétrole et de raffinage, Unités d'exploitation d'autres minerais,...
Emballage	Déchets plastiques, cellulose, silice,...	Unités de recyclage des déchets plastiques, unités de fabrication des bouteilles et bocal en verre,...

b. Haut-Katanga

Filières	Ressources valorisables	Types d'industries à développer ou à implanter
Agro-industrie	Maïs, manioc, arachide, haricot, patate douce, soja, poissons dans le Lac Moero, vaches,...	Déshydrateurs (unités de séchage), minoteries, unités de production de chips de patate douce, unité de fabrication de jus d'ananas, biscuiteries, unités de production d'eau minérale, unités de fumage de poissons,....

Matériaux de construction	Moellons, argile, bois,...	Unités de fabrication de briques cuites, unités de production de granulats, briqueteries,...
Valorisation minière et métallurgique	Cuivre, cobalt, zinc,...	Unités de valorisation des minerais de cuivre, cobalt et zinc.
Emballage	Cartons usés	Unités de recyclage d'emballage en cartons et papier;.....

c. Sud-Kivu

Filières	Ressources valorisables	Types d'industries à développer ou à implanter
Agro-industrie	Maïs, manioc, bananes plantain, haricots, pomme de terre, riz de paddy, vaches,...	Déshydrateurs (unités de séchage), minoteries, unités de production de chips de pomme de terre et de banane, sucrerie, biscuiterie, savonnerie,....
Matériaux de construction	Moellons, argile, bois, calcaire, silice,...	Cimenteries, Unités de production de la chaux vive et éteinte, unités de production de vitres,...
Valorisation minière et métallurgique	Or, cassitérite, coltan, ... A exploiter : mobilgorite, argent, diamant,...	Unités de valorisation de l'or, cassitérite, coltan, unité d'exploitation du diamant, argent,...
Cokéfaction et fabrication des produits pétroliers	Gaz méthane du Lac Kivu	Unités d'extraction du gaz méthane
Emballage	Silice, cartons usés, déchets plastiques.	Unités de recyclage des cartons usés et des déchets plastiques en emballages,....

d. Tshopo

Filières	Ressources valorisables	Types d'industries à développer ou à implanter
Agro-industrie	Maïs, manioc, bananes plantain, haricots, pomme de terre, riz de paddy, vaches, poissons dans le Fleuve Congo et dans les rivières,...	Déshydrateurs (unités de séchage), rizeries, minoteries, brasseries, unités de production de margarine, abattoirs modernes, unités de production de biocarburant,...
Matériaux de construction	Moellons, bois, calcaire, argile,...	Unités production de granulats, cimenteries, Unités de production de la chaux,...
Valorisation minière et métallurgique	Déjà exploiter de manière artisanale : Or, diamant, coltan, ... A exploiter : Fer, cuivre,...	Unités de valorisation de l'or, diamant, coltan, unité d'exploitation de fer et du cuivre, ...diamant, argent,...
Emballage	Cellulose	Unités de production d'emballage en papier,...

e. Kasai-Oriental

Filières	Ressources valorisables	Types d'industries à développer ou à implanter
Agro-industrie	Maïs, manioc, riz, arachides, pistache, igname, poulets de chairs et de ponte;...	Déshydrateurs (unités de séchage), minoteries, unités de production d'huile de palme, unités de production d'eau minérale, savonneries, unité de production de poulets à chairs,....
Matériaux de construction	Calcaires, moellons, argile, bois,...	Cimenteries, unités de production de granulats, menuiserie moderne,....
Valorisation minière et métallurgique	Diamant industriel; A exploiter : Cuivre, cobalt, fer, etc...	Unités d'exploitation du cuivre, de cobalt et des minerais de fer, unité de valorisation du diamant,...
Emballage	Cartons usés	Unités de recyclage des déchets des cartons usés ;..

f. Kasai-Central

Filières	Ressources valorisables	Types d'industries à développer ou à implanter
Agro-industrie	Soja, taro, maïs, noix de palme, ananas, vaches, chèvres;...	Déshydrateurs (unités de séchage), minoteries, biscuiteries, unités de production d'huile de palme, unités de production d'huile de soja, unités de production d'eau minérale, charcuteries,....
Matériaux de construction	Calcaires, moellons, argile, bois,...	Cimenteries, unités de production de granulats, menuiserie moderne,....
Valorisation minière et métallurgique	A exploiter : Or, cobalt, fer,..	Unités d'exploitation des minerais de fer, de cobalt et de l'or;...
Emballage	Déchets plastique, cartons usés	Unités de recyclage des déchets plastiques et cartons usés;..

g. Nord-Kivu

Filières	Ressources valorisables	Types d'industries à développer ou à implanter
Agro-industrie	Haricot, pomme de terre, café, thé, noix de palme, orange, poissons dans le Lac-Kivu, vaches, chèvres,...	Déshydrateurs (unités de séchage), minoteries, unités de production de chips de patate douce, unité de fabrication de jus d'ananas, biscuiteries, unités de production d'eau minérale, unités de fumage de poissons,.....
Matériaux de construction	Laves volcaniques, sables rudes ou noirs, calcaires, bois,...	Unités de fabrication de briques cuites, unités de production de granulats, briqueteries,...
Valorisation minière et métallurgique	Or, cassitérite, wolfram, colombo tantalite;... A exploiter : niobium, saphir, monazite, béryl,...	Unités de valorisation des minerais de cuivre, cobalt et zing;...
Emballage	Déchets plastiques, cartons usés, bois.	Unités de recyclage des déchets plastiques et des cartons usés.
Hydrocarbures	gaz- méthane	Centrale thermique, usine d'exploitation de gaz.

h. Province de l'Equateur

Filières	Ressources valorisables	Types de d'industries à développer ou à implanter
Agro-industrie	Hévéa, café, noix de palme, maïs, manioc, banane plantain, ananas, canne à sucre, bois,...	Huilerie, savonneries, unités de production de la margarine, unités de biocarburant, minoteries, sucrerie, unités de production chips, unités de production du latex,...
Matériaux de construction	Moellons, bois,...	Unités de production de granulats, menuiseries modernes,....
Emballage	Cartons usés	Unités de production d'emballage en carton,...

5.4.3. Opportunités sur le plan organisationnel et institutionnel

- **Au niveau du développement de la politique nationale, accompagner le Gouvernement dans :**
 - L'élaboration et la finalisation des mesures d'application de Loi relative à l'eau ;
 - La formalisation du cadre réglementaire et institutionnel en établissant des principes et règles à suivre ;
 - L'élaboration du cadre normatif et réglementaire visant à protéger les droits des usagers ;
 - Le développement d'un plan de coordination et de programmation efficace et cohérent des actions du sous-secteur de l'eau ;

- Le développement et la mise en place des conditions favorables à l'engagement des opérateurs privés dans le sous-secteur ;
 - Le développement et la mise en place d'un système efficace et indépendant de régulation avec des moyens financiers adéquats ;
 - Le développement d'une stratégie, dotée des mécanismes efficaces et durables du secteur public de l'eau.
- **Au niveau de l'assistance technique à apporter en milieu urbain, péri urbain et rural l'appui, dans :**
- La mise en œuvre de la réforme du sous-secteur de l'eau ;
 - La construction et le renforcement des systèmes de traitement et de dépollution des eaux usées dans les grandes villes ;
 - La mise en état des infrastructures hydrauliques abandonnées, principalement en milieu urbain, péri-urbain et rural ;
 - L'extension des réseaux de drainage des eaux de pluie dans les centres urbains ;
 - La construction et la réhabilitation des réseaux d'égouts en milieux urbains et péri-urbains et la réalisation d'ouvrages collectifs d'évacuation d'excréta en milieu rural ;
 - L'entretien et la maintenance des infrastructures d'hydrauliques existantes ;
 - La lutte sur la contamination bactériologique de l'eau.

5.5. Défis majeurs du sous-secteur eau

5.5.1. D'ordre général

- Vétusté des infrastructures hydrauliques existantes ;
- Absence de l'électricité dans certains endroits pour capter, traiter, pomper, transporter et distribuer l'eau ;
- Financements publics très limités et très faibles ;
- Faibles capacités techniques et de gestion d'infrastructures ;
- Logistique coûteuse et tissu économique peu développé ;
- Mesures d'applications de la loi relative à l'eau en instance d'élaboration ;
- Disparité d'accès à l'eau potable entre les milieux urbain et rural (faute d'application du principe d'universalité de l'accès) ;
- Manque d'entretien des infrastructures ;
- Coûts élevés d'accès à l'eau potable ;
- Insuffisance d'opérateurs privés pour les services d'adduction d'eau potable.



Image du Château d'eau de 750m³ _PEASU KASANGULU

5.5.2. En particulier

a. Milieux urbain et périurbain

- Infrastructures abandonnées. Un tiers des usines de traitement non opérationnelles ;
- Taux de croissance rapide de la population urbaine (4,6 pour cent) ;
- Prix élevé de l'eau ;
- Faibles retour sur investissement et viabilité financière des services publics en charge de l'eau ;
- Informalité (activités ou pratiques qui s'exercent hors des règles) des prestations de services d'eau dans les zones périurbaines, etc.



b. Milieu rural

- Faible accès aux sources d'eau traitées ;
- 60 % des systèmes ruraux de services d'eau non opérationnels ;
- Informalité des prestations de services d'eau (contrôle de qualité et entretien insuffisants).
- Taux élevé de contamination bactériologique ;
- Faible allocation du total des investissements pour le sous-secteur (15 % du total) ;
- Dégradation physique des sources d'eau potable.



En réalité toutes les contraintes susévoquées constituent des opportunités, susceptible d'être exploitées par des investisseurs privés.

5.6. Quelques réalisations

- Kinshasa

- La construction d'une nouvelle usine de Lemba Imbu dans la partie Est de la ville, d'une capacité de production de 200.000 m³/jour, avec un premier module de 35.000 m³/jour sous financement du Gouvernement Sud-Coréen (67.914.000\$), dont les travaux sont exécutés par la firme Hyundai et la mise en service interviendra au plus tard le 31/12/2021.
- Cette usine desservira les communes de Ndjili, Kimbasenke, Matete, Kisenso, Mont-Ngafula et l'Université de Kinshasa, les financements de deux autres modules seront disponibles et les travaux pourront démarrer en 2022 ;
- La construction du deuxième complexe industriel de traitement d'eau de l'Ozone (trois modules) dans la partie Ouest de la ville d'une capacité de production de 330.000 m³/jour, avec un premier module de 110.000 m³/jour est un ouvrage de captage et d'adduction d'eau brute sur le fleuve Congo pour les trois moules, avec l'appui financier de la Banque Mondiale au travers du PEMU-FA (59.499.700\$), dont les travaux sont exécutés par la firme Chinoise WIETC et la mise en service annoncée pour le 31 Décembre 2021.

- Autres provinces

- La réhabilitation des ouvrages et installations existantes de production d'eau par l'acquisition des équipements électromécaniques et électriques (captage et usine), fourniture et pose des canalisations de réseau de distribution d'eau potable, construction des bornes fontaines, ce qui a permis à la population d'accéder à cette denrée vitale après plus de deux décennies.
- A Isiro dans la Province voisine du Haut-Uele, les travaux de renforcement du réseau de distribution ont été réalisés par la pose de 1976 ml de conduite en PEHD de 110 à 225 sur 5080 ml prévus, exécution de 29 butées, construction de 10 bornes fontaines et 14 chambres de vannes.
- Ajoutons à cela, la réhabilitation du château d'eau, des décanteurs existants et le montage de deux autres décanteurs, pour l'amélioration de la desserte en eau potable au bénéfice des populations de cette ville en pleine expansion.
- Au Haut-Katanga, les travaux de réhabilitation et d'extension des ouvrages de pompage et de distribution d'eau potable ont été exécutés à Lubumbashi ainsi que la fourniture de matériels pour la réalisation de branchements sociaux, de branchements particuliers.
- A Likasi, il y a eu réhabilitation du forage d'eau potable, par l'acquisition d'une nouvelle pompe immergée de 300 m³/heure, la fourniture et le montage d'une ligne électrique en aluminium de 30 km, réalisation d'un deuxième forage d'eau potable, pose du réseau de distribution et BP et BF, construction d'ouvrage de stockage.
- Dans le Kongo-Central, la Ville de Mbanza-Ngungu a été dotée de deux nouveaux forages et de régénération du forage F5. Elle a aussi acquis deux pompes immergées et accessoires.

VI. QUELQUES PROJETS EN QUETE DE FINANCEMENT

N°	Intitulé du projet	Type d'action	Population actuelle	Population desservie	Statut	Coût du projet (USD)	Observations
1. KINSHASA							
1	Renforcement en AEP de la ville de KINSHASA (Périphérie Est -Maluku, Kinkole, Mikongaetc) - Construction d'un capatge et d'une station de traitement de 100 000 m ³ /jour + ouvrages de stockage et réseau de distribution	ETUDES ET TRAVAUX			Nouveau projet	200 000 000	Projet tiré du Programme quinquennal d'investissements 2017-2021
2	Renforcement en AEP de la ville de KINSHASA (Zones Kinshasa Centre et Est) - 2ème module de la station Ozone ou 2 ^{ème} module station Lemba Imbu + ouvrages de stockage et de distribution	ETUDES ET TRAVAUX	12 688 619	8 267 909 Nouveau projet Les dossiers d'études sont disponibles	150 000 000	Projet tiré du Programme quinquennal d'investissements 2017-2021	
3	Alimentation en Eau Potable (5 quartiers périphériques de Kinshasa)	TRAVAUX			15 500 000	Projet tiré du Programme quinquennal d'investissements 2017-2021	
2. KONGO CENTRAL							
4	Renforcement en AEP de la ville de BOMA	ETUDES ET TRAVAUX	254 459	137 968	En recherche du financement	16 120 000	Projet tiré du Programme quinquennal d'investissements 2017-2021
5	Renforcement en AEP de la ville de MBANZA-NGUNGU	ETUDES ET TRAVAUX	105 139	50 098		15 000 000	Projet tiré du Programme quinquennal d'investissements 2017-2021
6	Renforcement en AEP de la ville de KIMPESE	ETUDES ET TRAVAUX	105 494	54 800		3 700 000	Projet tiré du Programme quinquennal d'investissements 2017-2021

3 KWILU						
7	Renforcement en AEP de la ville de BANDUNDU	ETUDES ET TRAVAUX	384 994	88 448	21 110 000	Projet tiré du Programme quinquennal d'investissements 2017-2021
4 HAUT KATANGA						
8	Renforcement en AEP de la ville de LUBUIMBASHI Phase 3	ETUDES ET TRAVAUX	2 491 621	1 230 499	140 000 000	Projet tiré du Programme quinquennal d'investissements 2017-2021
9	Renforcement en AEP de la ville de LIKASI	TRAVAUX	553 694	226 361	25 660 000	Projet tiré du Programme quinquennal d'investissements 2017-2021
5 HAUT LOMAMI						
10	Renforcement en AEP de la ville de KAMI-NA	TRAVAUX	332 216	18 324	5 000 000	Projet tiré du Programme quinquennal d'investissements 2017-2021
6 LWALABA						
11	Renforcement en AEP de la ville de KOLWEZI	TRAVAUX	830 540	160 085	23 900 000	Projet tiré du Programme quinquennal d'investissements 2017-2021
7 TANGANYIKA						
12	Renforcement en AEP de la ville de KALEMIE	ETUDES ET TRAVAUX	415 270	119 172	6 509 677	Projet tiré du Programme quinquennal d'investissements 2017-2021
13	Remise en service du centre de KABALO	TRAVAUX	81 170	1 289	3 500 000	Projet tiré du Programme quinquennal d'investissements 2017-2021

N°	Intitulé du projet	Type d'action	Population actuelle	Population deservie	Statut	Coût du projet (USD)	Observations
8 TSHOPO							
14	Renforcement en AEP de la ville de KISANGANI	ETUDES ET TRAVAUX	1 255 555	592 198		30 000 000	Projet tiré du Programme quinquennal d'investissements 2017-2021
9 ITURI							
15	Renforcement en AEP de la ville de BUNIA	TRAVAUX	436 974	67 339		106 670 000	Projet tiré du Programme quinquennal d'investissements 2017-2021
	Remise en service du centre d'IRUMU	ETUDES ET TRAVAUX	19 185	277		1 010 000	Projet tiré du Programme quinquennal d'investissements 2017-2021
10 BAS UELE							
16	Renforcement en AEP de la ville de BUTA	ETUDES ET TRAVAUX	246 579	0	Centre en arrêt	21 000 000	Projet tiré du Programme quinquennal d'investissements 2017-2021
17	Remise en service du centre d'AKETI	TRAVAUX	57 030	0	Centre en arrêt	5 000 000	Projet tiré du Programme quinquennal d'investissements 2017-2021
11 EQUATEUR							

18	Renforcement en AEP de la ville de MBANDAKA	ETUDES ET TRAVAUX	403 175	89 124		7 660 000	Projet tiré du Programme quinquennal d'investissements 2017-2021
12 NORD UBANGI							
19	Renforcement en AEP de la ville de GDADOLITE	ETUDES ET TRAVAUX	103 547	8 068		6 000 000	Projet tiré du Programme quinquennal d'investissements 2017-2021
20	Remise en service du centre de KAWELE	ETUDES ET TRAVAUX	11 941	0	Centre en arrêt	820 000	Projet tiré du Programme quinquennal d'investissements 2017-2021
13 SUD KIVU							
21	Renforcement en AEP de la ville de BUKAVU et GOMA (Phase II)	ETUDES ET TRAVAUX	1 674 217	1 117 044		63 200 000	Projet tiré du Programme quinquennal d'investissements 2017-2021
14 KASAÏ CENTRAL							
22	Renforcement en AEP de la ville de KANANGA	ETUDES ET TRAVAUX	1 230 200	173 837		80 000 000	Projet tiré du Programme quinquennal d'investissements 2017-2021
14 KASAÏ							
23	Remise en service du centre de MWEKA	ETUDES ET TRAVAUX	77 947	0	Centre en arrêt	3 860 000	Projet tiré du Programme quinquennal d'investissements 2017-2021
15 NORD KIVU							

N°	Intitulé du projet	Type d'action	Population actuelle	Population des- servie	Statut	Coût du projet (USD)	Observations
24	Renforcement en AEP de la ville de BENI	ETUDES ET TRA- VAUX	483 810	109 361		16 727 000	Projet tiré du Pro- gramme quinquennal d'investissements 2017-2021
25	Renforcement en AEP de la ville de BU- TEMBO	ETUDES ET TRA- VAUX	769 084	16 582		121 000 000	Projet tiré du Pro- gramme quinquennal d'investissements 2017-2021
26	Renforcement en AEP de la ville de WALI- KALE	ETUDES ET TRA- VAUX	75 353	13 481		6 970 000	Projet tiré du Pro- gramme quinquennal d'investissements 2017-2021
16 TSHUJAPA							
27	Remise en service du centre de BOENDE	ETUDES ET TRA- VAUX	83 582	0	Centre en arrêt	6 500 000	Projet tiré du Pro- gramme quinquennal d'investissements 2017-2021
28	Remise en service du centre de IKELA	ETUDES ET TRA- VAUX	15 522	0	Centre en arrêt	1 160 000	Projet tiré du Pro- gramme quinquennal d'investissements 2017-2021
17 MAYI NDOMBE							
29	Remise en service du centre de INONGO	TRAVAUX	30 773	0	Centre en arrêt	3 000 000	Projet tiré du Pro- gramme quin- quennal d'investis- sements 2017-2021
	TOTAL					1 106 576 677	

* AUTRES PROJETS

6.1. Fiches d'identification des projets

1. Projet Kananga

(i) **Intitule du projet :**

Réhabilitation et Renforcement du système d'Alimentation en Eau Potable de la ville de Kananga dans la province du Kasai Central.

(ii) **Situation actuelle :**

Le centre de Kananga exploite l'eau de la rivière TSHIBASHI, d'une capacité nominale de 43200 m³/j, il ne produit présentement qu'environ 600 m³/j à cause de l'état de vétusté très avancée de ses ouvrages et équipements. Deux des trois décanteurs sont irrécupérables. Le seul décanteur encore fonctionnel ne peut produire qu'environ 14 000 m³/j après réhabilitation.

(iii) **Besoins :**

Horizon du projet	2025
<input type="checkbox"/> Population (Habitants)	1 659 640
<input type="checkbox"/> Besoins (m ³ /j)	144 761
<input type="checkbox"/> Déficit en 2025 (m ³ /j)	130 761

(iv) **Objectifs :**

- Couvrir au moins, 50% des besoins en eau de la population de Kananga, à l'horizon 2025.

(v) **Résultats attendus :**

- Système de production et distribution actuel d'eau potable réhabilité ;
- Nouveaux équipements de production et distribution construits et capacité de production étendue ;
- Plus de 800 000 personnes supplémentaires desservies.

(vi) **Contraintes:**

- Difficulté d'accès à l'énergie électrique (Le centre est actuellement alimenté par un groupe électrogène).

(vii) **Description sommaire du projet :**

- Réhabilitation de l'usine de traitement (640 m³/h) ;
- Réhabilitation de la station de pompage d'eau brute (1 800 m³/h) ;
- Réhabilitation de la station de pompage d'eau traitée (1 500 m³/h) ;
- Réhabilitation des 3 réservoirs existants ;
- Réhabilitation de 4 654 branchements particuliers ;
- Réhabilitation de 21 bornes fontaines ;
- Renforcement du captage de Tshibashi à 230 000 m³/j pour couvrir les besoins à l'horizon 2030 ;
- Fourniture et pose de 6 900 ml de conduite d'adduction d'eau brute de DN 1000 FD ;
- Construction d'une nouvelle usine de traitement de 65 000 m³/j ;
- Renforcement de la station de pompage d'eau brute (+ 1000 m³/h) ;
- Renforcement de la station de pompage d'eau traité (+ 750 m³/h) ;
- Construction de 3 réservoirs pour les 3 zones de pompage (Volume total = 20 000 m³) ;
- Construction et équipement de 400 nouvelles bornes fontaines ;
- Fourniture matériels et pose de 20 000 nouveaux branchements particuliers ;
- Fourniture tuyaux et pose réseau de distribution d'une longueur totale de 139 737 ml.

(viii) **Coût du projet (USD) : 82 956 904**

(ix) **Délai d'exécution : 42 mois**

(x) **Etat d'avancement : Etude d'identification disponible**

2. Projet AEP Kinshasa - Est

(i) Intitulé du projet :

Renforcement du système d'Alimentation en Eau Potable de la ville de **Kinshasa (Périphérie - Est)**.

(ii) Situation actuelle de la Zone du projet (Communes de Maluku, Nsele et Kimbanseke)

- La zone de projet est partiellement desservie par le réseau de la REGIDESO à partir des unités de production ci-après :

Unité de Production et année de mise en service	Capacité nominale de production (m ³ /j)	Livraison
Usine de Maluku (1973)	5 000	5 000 m ³ /j soit 100% de la production
Forage de Kinkole (1973)	1 120	1 120 m ³ /j soit 100% de la production
Forage de Bibwa	880	880 m ³ /j soit 100% de la production
Forage de Kikimi	660	660 m ³ /j soit 100 % de la production
Total	7 660	7 660

- La partie non desservie bénéficie néanmoins de la présence des réseaux autonomes gérés par les ASUREP :

(iii) Besoins :

Horizon du projet	2030
<input type="checkbox"/> Population (Habitants)	1 876 747
<input type="checkbox"/> Besoins (m ³ /j)	206 789
<input type="checkbox"/> Déficit en 2025 (m ³ /j)	199 129

(iv) Objectifs :

- Satisfaire les besoins en eau potable de la population habitant la périphérie-Est de la ville de Kinshasa à l'horizon 2030 ;
- Accroître de manière durable le taux de desserte dans la zone du projet à l'horizon 2030 en comblant le déficit.

(v) **Résultats attendus :**

- Nouveaux équipements de production et de distribution construits ;
- Plus d'1 300 000 personnes supplémentaires desservies.

(vi) **Contraintes : RAS**

(vii) **Description sommaire du projet :**

- Construction d'un captage sur la rivière NSELE;(115 000 m³/j) ;
- Construction d'un captage sur le fleuve Congo (57500 m³/j) ;
- Fourniture et pose des conduites d'adduction d'eau brute et de refoulement d'eau traitée ;
- Construction et équipement de 2 stations de pompage d'eau brute de NSELE et du Fleuve ;
- Construction de l'usine de NSELE d'une capacité de 100 000 m³/j ;
- Construction de la nouvelle usine de Maluku de 50 000 m³/j ;
- Construction de 2 réservoirs sur les collines voisines à Mangengenge d'une capacité totale : 25 000 m³;
- Construction d'1 réservoir de 12 000 m³ sur les hauteurs de Maluku ;
- Construction et équipement de 2 stations de pompage d'eau traité des usines de NSELE et de Maluku vers les réservoirs ;
- Fourniture et pose de 187 Km de réseau de distribution ;
- Construction et équipement de 300 bornes fontaines ;
- Fourniture matériels et pose de 49 000 branchements particuliers ;
- Construction d'une ligne MT.

(viii) **Coût du projet (USD) : 200 000 000**

(ix) **Délai d'exécution : 42 mois**

(x) **Etat d'avancement : Plan Directeur disponible**

3. Projet Kolwezi

- (i) Centre bénéficiaire : KOLWEZI
- (ii) Statut administratif du Centre : Ville (Chef-lieu de la Province de Lwalaba)
- (iii) Donnée démographiques

N°	Données	Valeurs caractéristiques	Unité	Observation
1	Population (2012)	699293	Hab.	
2	Taux de Croissance estimé entre (2012) et (2017)	3,5	%	
3	Population estimée en 2017	830 540	Hab.	
4	Population estimée en 2020	920 835	Hab.	
5	Population estimée en 2025	1 093 663	Hab.	
6	Population estimée en 2030	1 298 929	Hab.	

(iv) Projet de la demande en eau

N°	Type de de demande	2020	2025	2030
1	Branchements Particuliers	80%	85%	95%
2	Bornes Fontaines	20%	15%	5%
	Total	100%	100%	100%

Demandes journalières (m ³ /j):		2020	2025	2030
<input type="checkbox"/>	Demande domestique:			
	Branchements particuliers (BP)	29 835	49 037	80 517
	Bornes fontaines (BF)	4 604	4 101	1 624
<input type="checkbox"/>	Demandes (I.O + Autres)	13 776	19 130	26 285
<input type="checkbox"/>	Pertes	9 643	14 454	21 685
<input type="checkbox"/>	Demande moyenne journalière (Qmj):	57 858	86 722	130 111
<input type="checkbox"/>	Demande journalière de pointe (Qpj):	63 644	95 394	2

(v) **Caractéristiques des ressources**

Origine des Ressources :

- Eaux souterraines des forages (Actuel)
- Eaux souterraines des forages (Projet)

Qualités des eaux brutes : Bonne

(vi) **Caractéristiques des ouvrages**

a. Production

N°	Ouvrages	Nombre	Capacité (m ³)/J		Observations
			Nominale	Fonctionnelle	
1	Forages	3	25 920	5280	
2	Prises d'eau				
3	Station de traitement				

b. Stockage

N°	Ouvrages	Nombre	Capacité (m ³)	Etat d'avancement
1	Réservoir au sol	1	2000	
2	Château d'eau	2	575	
	Total	3	2575	

c. Réseau de distribution

1	Longueur Réseau (Km)	178
2	Age Moyen Réseau	Plus de 50 ans
3	Indice linéaire de perte	
4	Rendement Réseau	
5	Nombre de Branchements Particuliers	4 247
6	Nombre de Bornes Fontaines	24

(vii) Situation actuelle et projetée de la desserte

Taux de desserte au 31 décembre 2017

- BP : 18 %
- BF : 1 %
- Global : 19 %

Besoins par rapport au disponible

	2017	2020	2025	2030
Capacité fonctionnelle (m ³ /j)	5 280			
Rendement réseau				
Volume disponible	5 280			
Besoins (m ³ /j)	57 403	63 644	95 394	143 122
Déficit	52 123	58 364	90 114	137 842
Taux de desserte	19 %			

(viii) Contraintes identifiées

Importantes activités d'exploitation minière qui parfois affectent les sites captage des eaux (forages) de la REGIDESO

(ix) Projet

a. Objectifs

Couvrir environ 55 % des besoins en eau de la population de Kolwezi à l'horizon du projet (2025).

b. Résultats attendus

- Système de production et distribution actuel d'eau potable réhabilité ;
- Nouveaux équipements de production et distribution construits et capacité de production étendue ;
- Plus de 900 000 personnes supplémentaires desservies.

c. Les activités du projet à l'horizon 2020

Activités	Unités de mesure	Nature des investissements	Total prévu
Construction de Captage	m ³ /jour	Réhabilitation renouvellement	24 200
		Extension/Renforcement	27 500
Construction d'ouvrages de production	m ³ /jour	Réhabilitation renouvellement	24 200
		Extension/Renforcement	27 500
Construction d'ouvrages de stockage	m ³	Réhabilitation renouvellement	-
		Extension/Renforcement	20 000
Construction de stations de pompage	m ³ /jour	Réhabilitation renouvellement	24 200
		Extension/Renforcement	27 500
Pose de réseaux	Mètres linéaires	Réhabilitation renouvellement	-
		Extension/Renforcement	20 000
Construction de bornes fontaines	Unités	Réhabilitation renouvellement	24
		Extension/Renforcement	523
Réalisation de branchements particuliers	Unités	Réhabilitation renouvellement	4 247
		Extension/Renforcement	21 576

d. Coût estimé du projet (USD)

Réhabilitation renouvellement	1 753 127
Extension/renforcement	21 237 216
Total	990 343

e. Délai estimé de réalisation du projet

Etudes	6 mois
Passation de marché	6 mois
Travaux	24 mois
Total	36 mois

f. Documents disponibles

Nature des documents	Disponibilité	Observations
Plans de réseaux	Oui	
Plan Directeur	Non	En cours de réalisation
APS	Non	En cours de réalisation
APD	Non	

4. Projet Likasi

- (i) Centre bénéficiaire : LIKASI
- (ii) Statut administratif du centre : Ville / Province du Haut Katanga
- (iii) Données de base

a. Données démographiques

N°	Données	Valeurs caractéristiques	Unité	Observation
1	Population (2012)	477 621	Hab.	
2	Taux de Croissance estimé entre (2012) et (2017)	3,5	%	
3	Population estimée en 2017	567264	Hab.	
4	Population estimée en 2020	628 936	Hab.	
5	Population estimée en 2025	746 978	Hab.	
6	Population estimée en 2030	887 176	Hab.	

b. Projection de la demande en eau

N°	Type de demande	2020	2025	2030
1	Branchements Particuliers	80 %	85 %	95 %
2	Bornes Fontaines	20 %	15 %	5 %
	Total	100%	100%	100%

Demandes journalières (m ³ /j):		2020	2025	2030
<input type="checkbox"/>	Demande domestique:			
	- Branchements particuliers (BP)	20 378	33 493	54 994
	- Bornes fontaines (BF)	3 145	3 145	1 109
<input type="checkbox"/>	Demandes (I.O + Autres)	9 409	13 066	17 953
<input type="checkbox"/>	Pertes	6 586	9 872	14 811
<input type="checkbox"/>	Demande moyenne journalière (Qmj)	39 517	59 231	88 867
<input type="checkbox"/>	Demande journalière de pointe (Qpj)	43 69	65 55	97 53

c. Caractéristiques des ressources

- Origine des Ressources :**
 - Eau de la source de Luambo et du forage F1 de Kampemba (système actuel)
 - Eau des forages F2 et F3 de Kampemba (système projeté)
- Qualités des eaux brutes :** Bonne

d. Caractéristiques des ouvrages actuels

Production

N°	Ouvrages	Nombre	Capacité (m³/J)		Observations
			Nominale	Fonctionnelle	
1	Forages	1	7 200	0	
2	Prises d'eau	1	15 600	15 600	
3	Station de traitement				

Stockage

N°	Ouvrages	Nombre	Capacité (m³)	Etat
1	Réservoir au sol	3	3 x 2 000	Bon
2	Château d'eau	-	-	
	Total	3	6 000	

Réseau de distribution

1	Longueur Réseau (Km)	337 406
2	Age Moyen Réseau	+ de 40 ans
3	Indice linéaire de perte	
4	Rendement Réseau	
5	Nombre de Branchements Particuliers	6 013
6	Nombre de Bornes Fontaines	33

(iv) Situation actuelle et projetée de la desserte

a. Taux de desserte au 31 décembre 2017

- BP : 38% ;
- BF : 2% ;
- Global : 40

b. Besoins par rapport au disponible

	2017	2020	2025	2030
Capacité fonctionnelle (m ³ /j)	15 600			
Rendement réseau				
Volume disponible	15 600			
Besoins (m ³ /j)	39 207	43 469	65 155	97 753
Déficit	23 607	27 869	49 555	82 153
Taux de desserte	40 %			

(v) **Contraintes identifiées : RA**

(vi) **Projet**

a. Objectifs

Couvrir environ 80% des besoins de la population de la ville, à l'horizon du projet (2025).

b. Résultats attendus

- Installations d'AEP existantes réhabilitées ;
- Nouvelles installations construites ;
- Plus de 500 000 personnes supplémentaires desservies à l'horizon 2025.

c. Les activités du projet

Activités	Unités de mesure	Nature des investissements	Total prévu
Construction de Captage	m ³ /jour	Réhabilitation/ Renouvellement	22 800
		Extension/Renforcement	13 200
Construction d'ouvrages de production	m ³ /jour	Réhabilitation / Renouvellement	22 800
		Extension/ Renforcement	13 200
Construction d'ouvrages de stockage	m ³	Réhabilitation/ Renouvellement	0
		Extension/ Renforcement	0
Construction de stations de pompage	m ³ /jour	Réhabilitation/ Renouvellement	0
		Extension/Renforcement	13 200

Pose de réseaux	Mètres linéaires	Réhabilitation/ Renouveaulement	33 600
		Extension/ Renforcement	6 000
Construction de bornes fontaines	Unités	Réhabilitation/ Renouveaulement	33
		Extension/Renforcement	340
Réalisation de branchements particuliers	Unités	Réhabilitation/ Renouveaulement	6 013
		Extension/Renforcement	11 624

d. Coût estimé du Projet (USD)

Réhabilitation/ renouvellement	5 235887
Extension/renforcement	7 233626
Total	12 469513

e. Délai estimé de réalisation du projet

Etudes :	4 mois
Passation de marché :	4 mois
Travaux :	24 mois
Total	32 mois

(vii) Documents disponibles

Nature des documents	Disponibilité	Observations
Plans de réseaux	Oui	
Plan Directeur	Non	En cours de réalisation
APS	Oui	En cours d'actualisation
APD	Oui	

VII. PROCEDURES D'INVESTISSEMENT EN R.D. CONGO

7.1. Procédure générale

D'après le prescrit de l'article 6 de l'Acte Uniforme du 30 janvier 2014 relatif au droit des sociétés commerciales et du regroupement d'intérêt économique, les formes juridiques des sociétés reconnues en R.D. Congo sont :

1. L'Établissement (ou entreprise individuelle ou encore Commerçant personne physique) ;
2. La Société A Responsabilité Limitée (SARL) ;
3. La Société Anonyme (SA) ;
4. La Société par Actions Simplifiée (SAS) ;
5. La Société en Nom Collectif (SNC) ;
6. La Société en Commandite Simple (SCS) ;
7. Le Groupement d'Intérêt Economique (GIE).

Il sied de préciser que la Création du Guichet Unique de Création d'Entreprise (Etablissement Public placé sous l'autorité tutélaire du Ministère de la Justice), est une réforme majeure opérée dans le cadre de procédure d'investissement dans notre pays.

Tout investisseur qui souhaiterait créer son entreprise en RD Congo, gagne en temps en s'adressant au Guichet Unique de Création d'Entreprise.

A. Documents à déposer auprès du Guichet Unique de Création d'Entreprise (www.guichetunique.cd)

(i) Personne Morale

- a. Lettre de demande de création d'entreprise adressée au Directeur Général du Guichet Unique ;
- b. Statuts de la société en 4 exemplaires + la version électronique des statuts pour publication au Journal Officiel ;
- c. Spécimen de la signature du gérant (plus la photocopie de la validité du visa au cas où le gérant est étranger) ;
- d. Déclaration de souscription au capital social et de versement de ce dernier ;
- e. Preuve de libération du capital social (Bordereau de versement ou Attestation délivrée par une Institution bancaire ou de micro-finance dûment agréée dans l'Etat partie du siège social). Pour la Société À Responsabilité Limitée (SARL), pas d'exigence pour le montant du capital minimum quand bien même la valeur nominale des apports ne devrait pas être inférieure à l'équivalent de 5.000 FCFA chacune (10 USD).

Pour la Société Anonyme (SA), le capital social doit être l'équivalent d'au moins 10.000.000 FCFA (20.000 USD) lorsqu'elle ne fait pas appel public à l'épargne et de 100.000.000 FCFA (200.000USD) dans le cas contraire. A ce montant du capital social, s'ajoute, conformément à la législation fiscale congolaise, un droit proportionnel de 1% de la valeur du capital social (à la création, et éventuellement à l'augmentation du capital social ou à la prorogation de la durée de la société).

f. Preuve de paiement des frais administratifs.

(ii) **Personne physique pour la constitution d'un établissement**

- a. Lettre de demande de création d'entreprise adressée au Directeur Général du Guichet Unique;
- b. Titre de propriété ou contrat de bail ou du titre d'occupation ;
- c. Pièce d'identité reconnue ;
- d. d. Extrait du casier judiciaire ou attestation sur l'honneur valable 75 jours ;
- e. Titre de résident-visa (pour les étrangers) ;
- f. Contrat de mariage (pour les étrangers si nécessaire) ;
- g. Mandat ou Procuration (en cas d'absence du gérant pour entamer la procédure).

B. Documents fournis par les administrations et le GUCE

- Accusé de réception pour l'enregistrement de l'entreprise ;
- Note de perception de la Direction Générale des Recettes Domaniales et de Participation (DGRAD) ;
- Statuts et Actes Notariés ;
- Registre de Commerce et de Crédit Mobilier (RCCM) ;
- Acte de dépôt ;
- N° Identification Nationale ;
- N° Impôt (Direction Générale des Impôts (DGI) ;
- N° INPP ;
- N° CNSS ;
- Certificat de l'immatriculation de l'Office National de l'Emploi (ONEM) ;
- Accusé de réception de l'environnement.

C. Coût de création de l'entreprise (personne morale et physique) :

- a. Personne Physique : 30 USD
- b. Personne Morale : 80 USD lorsque la firme requérante présente les statuts notariés et 70 USD en cas des statuts sous-seing privé présenté au Guichet Unique de Création d'Entreprise (GUCE).

D. Délai de traitement du dossier : 3 jours

E. Eléments constitutifs du dossier pour le bureau de représentation, filiale et succursale (articles 116-120 et 179-180 de l'Acte Uniforme relatif au droit des sociétés commerciales et du groupement d'intérêt économique) :

- a. Acte de décision de création du Bureau, Succursale, Société mère ou filiale, légalisé et visé par l'Ambassade de la RD CONGO dans le pays où se trouve le requérant ;
- b. Adresse physique ;
- c. Nom du responsable ;
- d. Pièce d'identité ;
- e. Dépôt et ouverture du dossier ;
- f. Statuts ;
- g. Extrait « K bis » du Registre.

Le bureau de représentation ou de liaison peut être l'établissement d'une société étrangère mais, il est aussi soumis au droit de l'État partie dans lequel il est situé et il est immatriculé au RCCM conformément aux dispositions en vigueur.

Si l'activité du bureau de représentation justifie qu'il soit transformé en succursale, une demande de rectification au RCCM doit être formulée dans les trente (30) jours suivant un tel changement de situation.

En cas de non authentification des statuts, ce coût est réduit de 80 à 70 USD.F.

F. Adresses :

- Kinshasa** :
 - Avenue de la Science, N°482, Commune de la Gombe (Référence : dans l'enceinte du Laboratoire de l'Office des Routes, en face de l'ITI-GOMBE), plus précisément, à l'étage du bâtiment abritant également le Tribunal de Commerce de Kinshasa/Gombe.
 - E-mail : guichetuniqueRDCongo@yahoo.fr/guce@guichetunique.cd
 - Tél.: +243 822 284 008.
- Lubumbashi** :
 - Bâtiment CNSS, Av. Lumumba, Commune de Lubumbashi dans le Haut-Katanga
 - Tél. : +243 812824408
- Kisangani** :
 - Place du cinquantenaire, Immeuble ex UZB, Commune de Makiso dans la Tshopo
- Goma** :
 - 14, Blvd Kanyamuhanga, Q. Les Volcans, Commune de Goma
 - Tél. : +243 995603257

Toutefois, l'investisseur peut solliciter l'accompagnement de l'ANAPI dans ce processus et ce, en sa qualité du Guichet Unique en matière d'investissement en RD Congo. Les services de l'ANAPI sont gratuits.

- Adresse : Croisement boulevard du 30 juin et l'avenue 1er Mall ex. TSF, n°33c, Commune de la Gombe
- Site web : www.investindrc.cd
- E-mail : anapirdc@yahoo.fr / anapi@investindrc.com Tél : +243999925026

Il sied de noter que le Guichet Unique de Création d'Entreprise n'est pas encore installé sur toute l'étendue de la République Démocratique du Congo. Pour pallier à cette carence, les Tribunaux de Commerce et le cas échéant, les Tribunaux de Grandes Instances, octroient le Registre de Commerce et de Crédit Mobilier (R.C.C.M) qui confère à l'entreprise le droit de poser les actes de commerce.

7.2. Procédure d'investissement dans le sous-secteur de l'eau

Selon la Loi n° 15/026 du 31 décembre 2015 relative à l'eau, l'exploitation de l'eau est libéralisée au monde des affaires et certains objectifs de cette loi sont de :

- Protéger les ressources en eau ;
- Réglementer son utilisation ;
- Rendre performant le secteur ;
- Attirer, à travers des mesures de sécurisation, les investisseurs vers le secteur ;
- Favoriser une émergence hydraulique nationale par le recours à la formule du partenariat public/privé.

Pour l'obtention d'une concession ou autorisation d'exploitation des eaux

naturelles, la procédure suivante est recommandée :

1. Demande d'une concession et/ou de l'autorisation d'exploitation des eaux naturelles adressée au Secrétaire Général à l'Energie et Ressources Hydrauliques ;
2. Examen du dossier par la Direction Eau et Hydrologie ;
3. Demande d'un avis de la Direction Eau et Hydrologie à la Direction des Ressources en Eau ;
4. Examen du dossier par la Direction des Ressources en Eau ;
5. Visite et descente mixte sur terrain (Environnement et Energie), sanctionnée par l'élaboration d'un Procès-Verbal signé conjointement par les deux experts ;
6. Etablissement de l'avis par la Direction de Ressources en Eau ;
7. Transmission du rapport à la Direction Eau et Hydrologie

De manière particulière, ci-après le processus à suivre pour l'obtention du permis d'exploitation :

☐ **Pour une Personne Morale**, il faut :

1. adresser une demande d'autorisation au Secrétaire Général à l'Energie et aux Ressources Hydrauliques avec copie au Directeur de l'Eau et Hydrologie. Elle aura pour motivation: Demande d'Autorisation d'Exploitation, Production, Distribution et Commercialisation de l'eau destinée à la humaine.
2. constituer un dossier de demande avec les documents de la société dûment enregistrée au Congo :
 - RCCM ;
 - Statuts Notarié ;
 - Actes notariés ;
 - Identification Nationale de la société ;
 - 3 photos passeport pour identifier la personne responsable de la société ;
 - Carte d'électeur du responsable de la société si cette personne est congolaise / ou une copie du passeport si cette personne est étrangère / ou sa carte d'identité en RDC.
3. Soumettre la cartographie du site d'exploitation
4. Soumettre le Schéma Hydraulique pour qu'il soit validé par la Direction Eau et Hydrologie
5. Faire visiter le site d'exploitation à un inspecteur de terrain venant de la Direction Eau et Hydrologie qui dressera un PV (qui sera un avis de Non Objection dans le cas échéant)

6. Verser les frais techniques qui varient entre \$ 800- \$ 1 000 selon la taille de l'entreprise et selon le m³ d'eau que l'entreprise compte exploiter. Si l'entreprise est de très grande taille ces frais pourraient être revus à la discrétion des autorités (ex : entreprise plus grande que la REGIDESO)
7. Pendre en charge les frais de terrain du technicien à la discrétion du promoteur (\$ 100-\$ 300)
8. Recevoir la note de débit à la DGRAD à payer à la banque d'un montant de FC 2 358 500 équivalent entre \$ 1 430 - \$ 1 475 selon le taux de change utilisé en 2018.
9. Retourner la preuve de la note de perception à la Direction Eau et Hydrologie.
10. Payer FC 100 000 pour valider le Chemin Hydraulique (du captage à l'exploitation jusqu'à la distribution).
Ce montant est à payer à la banque (Rawbank ou BCDC). C'est la taxe de la validation du schéma hydraulique.
11. Faire une photocopie de ce paiement et l'annexer au dossier remis (incluant RCCM, Identification Nationale, Statuts, Note de perception, etc. et tous les documents obtenus au cours du processus).
12. Attendre que le dossier complet soit transmis au Ministre de l'Énergie qui lui-même émettra un permis.
13. Conserver un avis de Réception en attendant la signature du Ministre.

Après la signature du Ministre, la Direction Eau et Hydrologie rédigera un permis d'exploitation. Le requérant après avoir reçu son permis d'exploitation, sera alors autorisé à exploiter l'eau. La durée du processus serait d'un minimum de 4-5 jours et d'un maximum 15 jour. Bien entendu les très grands projets requerront un délai plus long.

☐ Pour une Personne Physique

1. Le requérant devra simplement se munir d'une carte d'électeur.
2. Déposer sa lettre de demande de forage d'eau.
3. Verser \$ 500 pour les frais techniques à la Direction Eau et Hydrologie.
4. Payer à la banque une perception de FC 283 020 pour usage domestique. Ce tarif représente une taxe d'autorisation de recherche des eaux naturelles ou encore une autorisation pour le début du creusement, lequel peut être revu à 250 USD payables au taux du jour. Si le requérant ne trouve pas de l'eau au premier creusement, il sera autorisé à faire un deuxième forage jusqu'à ce qu'il trouve de l'eau dans le même site.
5. Dès lors que l'eau est trouvée, le requérant doit le déclarer à la Direction de l'Eau et Hydrologie. Ensuite, la division urbaine va procéder à la taxation d'exploitation de l'eau. Un compteur sera placé sur le conduit pour évaluer le nombre de m³ à des fins de paiement mensuel, lequel sera inférieur au tarif de la REGIDESO.

6. Le forage devra se faire par une entreprise agréée par la Direction Eau et Hydrologie. A défaut d'agrément, cette entreprise risque de voir son matériel saisi.

Pour plus d'informations, toute personne doit s'adresser au Ministère des Ressources Hydrauliques et de l'Électricité.

La durée de traitement pour l'obtention du permis d'exploitation va de 3 à 15 jours. Les frais pour l'exploitation et la distribution commerciale se situent entre \$ 2 500 et \$ 5 000. Ce montant est susceptible d'augmenter jusqu'à atteindre \$ 3 500 - \$ 5 000 en vue de l'obtention de ce permis dans le cas d'une exploitation commerciale.

Dans le cadre privé, le montant à dépenser serait d'environ \$ 750 en tout.

A. Modes de gestion d'eau en R.D. Congo

La gestion d'eau en R.D. Congo est assurée selon les principaux modes ci-après :

(i) En milieu rural

Le Service National d'Hydraulique Rurale (SNHR), sous la tutelle du Ministère de Développement Rural, assure la gestion de l'eau. Il appuie la planification, la programmation, le suivi et l'évaluation, le contrôle ainsi que des études concernant l'hydraulique rurale, et fournit des conseils techniques. Il assure également le contrôle de la qualité de l'eau potable.

(ii) En milieu urbain

La REGIDESO (Régie de Distribution d'Eau), une société étatique devenue commerciale depuis 2011, est en charge de la production, de la distribution et de la commercialisation de l'eau en milieu urbain et péri-urbain. Elle relève de l'autorité du Ministère des Ressources Hydrauliques et de l'Électricité et se trouve sous contrôle technique de celui-ci.

En vue d'alimenter en eau potable les populations de la RDC, la REGIDESO s'est fixée comme objectif social :

- La production, la distribution et la commercialisation d'eau potable ;
- L'étude de l'exécution des travaux d'aménagement des ouvrages de production et de distribution d'eau potable ;
- Toutes les autres opérations, industrielles, commerciales et financières ainsi que mobilières et immobilières liées à l'objet social.

Concernant son objectif commercial, la REGIDESO SA assure la maximisation des recettes avec comme unique activité la vente de l'eau potable.

VIII. COUTS OPERATIONNELS

8.1. Tarifs Eau

A. Industrielle

	Catégories	CDF
1	Brasseurs	6.854,70
2	Autres industriels que les brasseurs	8.665,40
3	Grand Hôtel	5.321,20

Source : Régideso, message phonique n°090/2020 du 29 mai 2020

B. Commerciale

	Catégories	CDF
1	Moins de 100 m ³	4.840,80
2	Entre 101 et 1000 m ³	5.801,60
3	Supérieur à 1000 m ³	6.799,30

Source : Régideso, message phonique n°090/2020 du 29 mai 2020

8.2. Fiscalité de porte

N°	Libellé des droits, taxes et redevances	Fait générateur	Ministère et services d'assiettes	Taux appliqué
1	Droit de Douane		DGDA	a) Importation : Taux déterminé par le Tarif des droits et taxes à l'importation suivant l'espèce tarifaire b) Exportation : 1%, 5% et 10%
2	Contrôles de qualité, de quantité et de conformité de toutes les marchandises		OCC	Exportation : 1% ; Importation : 2%
3	Opérations de « tally » à l'import		OCC	Prélèvements forfaitaires s'élevant à 5\$ la tonne
4	Prélèvements sur le fret maritime		OGEFREM	- 1.8% de la valeur du fret facturé par l'armateur ; - 0.59% de la valeur CIF

5	Fiche Électronique de Renseignement à l'Importation		OGEFREM	<p>Hors UE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Container 20 pieds : 50€/BL+60€/container ; - Container 40 pieds : 50€/BL+110€/container ; <p>UE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Container 20 pieds : 50€/BL+50€/container ; - Container 40 pieds : 50€/BL+110€/container ;
6	TVA		DGI	16%

8.3. Fiscalité directe

N°	Libellé des droits, taxes et redevances	Fait générateur	Ministère et services d'assiettes	Taux appliqué
1	Impôt Foncier		DGI	L'impôt foncier est établi sur la superficie, exprimée en m ² , des propriétés foncières bâties et non bâties.
2	Impôt sur la superficie des propriétés bâties et non bâties	Titre foncier ou immobilier	Finances	Il est institué, un impôt forfaitaire annuel, dont le montant varie suivant la nature des immeubles et le rang des localités.
3	Impôt sur le revenu locatif	Paiement loyer	Finances	22% du revenu locatif (loyer)
4	L'impôt sur les capitaux mobiliers ou impôt mobilier		DGI	➤ En ce qui concerne les dividendes et autres distributions versés par le titulaire de droit minier à ses actionnaires, le taux à appliquer est de 10%.
5	L'impôt sur les bénéfices et profits		DGI	<ul style="list-style-type: none"> ➤ 30% pour les entreprises ➤ Les microentreprises acquittent un impôt forfaitaire annuel de 50.000,00 FC.
6	L'impôt professionnel sur les rémunérations (IPR)		DGI	➤ Le montant de l'IPR est déterminé en application du taux de : 10%, 15%, 20%, 30% et 40% selon le revenu du contribuable.

7	L'impôt exceptionnel sur les rémunérations des expatriés (IERE)		DGI	<ul style="list-style-type: none"> ➤ 25% sur le montant brut des rémunérations et des avantages en nature non immunisés ; ➤ Le titulaire du titre minier est redevable de l'IERE sur les rémunérations versées à son personnel expatrié au taux de 12,5% pour les dix premières années du projet et au taux de 25% pour les années suivantes.
8	Impôt sur les véhicules automoteurs (vignette)	Mise en circulation d'un véhicule automoteur	Finances	<p>B. Véhicules automobiles utilitaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> - De moins de 2.500 Kg : 9Ff - De 2.500 Kg à 10.000 Kg : 14Ff - De plus de 10.000 Kg : 17 Ff <p>C. Véhicules de tourisme :</p> <p>1°) Appartenant aux personnes physiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - De 01 à 10 chevaux-vapeurs : 14Ff - De 11 à 15 chevaux-vapeurs : 17 Ff - De plus de 15 chevaux-vapeurs : 21 Ff <p>2°) Appartenant aux personnes morales :</p> <ul style="list-style-type: none"> - De 01 à 10 chevaux-vapeurs : 23 Ff - De 11 à 15 chevaux-vapeurs : 29 Ff - De plus de 15 chevaux-vapeurs : 44 Ff <p>D. Véhicules tracteurs : Imposables, selon le cas, aux taux prévus sous les literas B ou C ci-dessus</p>

9	Taxe sur la Valeur Ajoutée		DGI	16%
10	Impôt sur la superficie des concessions minière et d'hydrocarbures		DGI	<ul style="list-style-type: none"> ➤ 0,2 USD par hectare pour la première année ; ➤ 0,3 USD par hectare pour la deuxième année ; ➤ 0,35 USD par hectare pour la troisième année ; ➤ 0,4 USD par hectare pour les autres années suivantes.
11	Impôt Spécial sur les Profits Excédentaires		DGI	50%

IX. ANAPI : SERVICE D'ACCUEIL, DE FACILITATION ET D'ACCOMPAGNEMENT DES INVESTISSEMENTS

Plusieurs réformes ont été adoptées ces dernières années en République Démocratique du Congo dans le cadre de l'amélioration du climat des affaires et des investissements pour rendre d'une part, le pays compétitif et attractif et d'autre part, améliorer davantage sa position dans le rapport Doing Business de la Banque Mondiale.

Les réformes dans le sous-secteur de l'électricité ont permis au secteur privé de développer plusieurs projets d'investissement.

En ce qui concerne l'environnement général des investissements, des réformes importantes ont été opérées portant sur la sécurité sociale, la libéralisation du secteur minier, des assurances, de l'électricité, etc. Par rapport au Doing Business, il convient de rappeler les réformes ci-après :

Par rapport au Doing Business, il convient de rappeler les réformes ci-après :

A. Création d'entreprise

1. Informatisation des services intervenants dans le processus de création d'entreprise ;
2. Mise en réseau des services intervenants dans le processus de création d'entreprise ;
3. Instauration du système de suivi électronique en ligne du dossier de création d'entreprise (e-guce), à travers le lien ci-après : e-guce.guichetunique.cd ;
4. Dématérialisation du processus de création d'entreprise ;
5. Dématérialisation du formulaire unique de demande de création d'entreprise ;
6. Consolidation de la suppression de l'autorisation maritale exigée jadis à la femme mariée entrepreneure pour exercer ses activités économiques et commerciales et créer son entreprise ;
7. Consolidation de l'informatisation du RCCM et de la recherche de la dénomination sociale au Guichet Unique ;
8. Intégration du processus de déclaration d'embauche de l'ONEM au sein du Guichet Unique de Création d'Entreprise et accomplissement de ladite formalité au sein dudit Guichet Unique.

B. Permis de construire

1. Simplification des procédures de demande du permis de construire de 9 à 6 : (i) dépôt et ouverture du dossier, (ii) instruction du dossier, examen ou analyse et descente sur terrain, (iii) taxation et ordonnancement (établissement note de frais et note de perception), (iv) paiement à la banque et apurement par le comptable public, (v)

- préparation du permis de construire et transmission du dossier pour signature, (vi) octroi du permis de construire au propriétaire ;
2. Délégation effective de la signature du Permis de construire à l'Administration, soit au Secrétaire Général à l'Urbanisme et Habitat pour les immeubles relevant de la compétence des Provinces et des Entités Territoriales Décentralisées ;
 3. Suppression des frais administratifs et techniques dans la délivrance du permis de construire ;
 4. Délivrance du permis de construire endéans les 20 jours ouvrables, à dater du dépôt de son dossier complet ;
 5. Augmentation du nombre des Divisions Urbaines à Kinshasa de 4 à 10 ;
 6. Réduction du délai de raccordement au réseau d'eau de 15 à 8 jours ;
 7. Instauration du régime des obligations des risques de construction ;
 8. Instauration de l'assurance obligatoire des responsabilités décennales, etc.

C. Raccordement à l'électricité MT

1. Consolidation du Guichet Unique de traitement des dossiers de demande de raccordement à l'électricité moyenne tension mis en place au sein du Département de Distribution de Kinshasa de la SNEL ;
2. Consolidation de l'obligation de ne faire sa demande de raccordement à l'électricité moyenne tension qu'en ligne via le site web de la SNEL www.snel.cd;
3. Instauration de la transparence dans la fixation de la tarification ;
4. Publication des barèmes relatifs au coût de raccordement à l'électricité sur le site web de la SNEL, etc.

D. Transfert de Propriété

1. Réduction du délai de mutation immobilière à 15 jours ouvrables ;
2. Réduction du nombre des procédures de 8 à 5, à savoir : (i) requête du requérant, analyse et demande des travaux au cadastre, (ii) établissement de l'ordre de mission, descente sur terrain, établissement de la feuille de calcul, élaboration du croquis de situation, élaboration des procès- verbaux et du rapport administratif, (iii) attribution du numéro cadastral et signature de tous les actes du cadastre par le technicien et le Chef de Division du cadastre, (iv) préparation de tous les actes du domaine foncier, de l'enregistrement et notariat, de la taxation et paiement (Trésor Public, EAD et sécurisation) et (v) réception au registre journal et signature de tous les actes et titres par le Conservateur des Titres Immobiliers, expédition.

3. Réduction du taux des droits proportionnels perçus à l'occasion de la mutation immobilière de 5 à 3 % de la valeur vénale de l'immeuble pour les nouveaux contrats et à 1,5 % pour les contrats de plus de 10 ans ;
4. Réduction du coût de sécurisation des titres fonciers et immobiliers ;
5. Numérisation progressive du cadastre foncier par la mise en place d'une base de données sécurisée, logée dans un serveur national (Mise en place du site du Ministère des Affaires Foncières contenant toutes les données des titres fonciers et immobiliers sécurisés en RD Congo (www.reforme-fonciere.net)).

E. Paiement des taxes et impôts

1. Institution des télé-procédures, plus particulièrement la télé déclaration ;
2. Réduction du taux des pénalités de 4 à 2 % d'intérêts moratoires par mois ;
3. Rationalisation des interventions des administrations fiscales auprès des contribuables ;
4. Rationalisation de la fiscalité et de la parafiscalité centrale et provinciale par la publication de la nouvelle nomenclature des impôts, droits, taxes et redevances du Pouvoir Central, des Provinces et des Entités Territoires Décentralisées ;
5. Sursis de paiement des droits contestés, à condition d'avoir payé au moins 10% du montant total contesté, etc.

F. Commerce transfrontalier

1. Opérationnalisation effective de la plateforme électronique de la Société d'Exploitation du Guichet Unique du Commerce Extérieur (SEGUCE) ;
2. Mise en place d'un nouveau Code des accises en République Démocratique du Congo ;
3. Mise en place du système de suivi électronique de la cargaison en transit et autres marchandises (CVTFS), etc.;

G. Obtention de prêts

1. Mise en place d'un registre des sûretés mobilières ;
2. Enregistrement des sûretés mobilières de façon électronique au niveau du Guichet Unique de Création d'Entreprise ;
3. Extension de l'application « Isys-Ceri » de la Banque Centrale qui partage les informations en temps réel sur les demandeurs de crédit aux banques commerciales et institutions de micro finances ;
4. Mise en place du système national de paiement électronique, etc.

H. Règlement d'insolvabilité

Rappel obligatoire du respect des procédures à suivre par les entreprises en difficulté en RD Congo en conformité à l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif aux procédures collectives d'apurement du passif.

I. Exécution des contrats

Détermination de l'autorité compétente chargée d'apposer la formule exécutoire sur les arrêts de la CCJA.

Perspectives d'avenir

En termes de perspectives, les réformes suivantes ont été retenues et sur lesquelles, une feuille de route a été mise en place et adoptée par le Gouvernement.

Il s'agit de :

1. Dématérialisation du processus de mutation immobilière;
2. Création d'entreprise en ligne;
3. Mise en place du Guichet Unique de délivrance de permis de construire ;
4. Télé-déclaration et télépaiement;
5. Mise en place des caisses enregistreuses pour la TVA ;
6. Informatisation des circonscriptions foncières, etc.

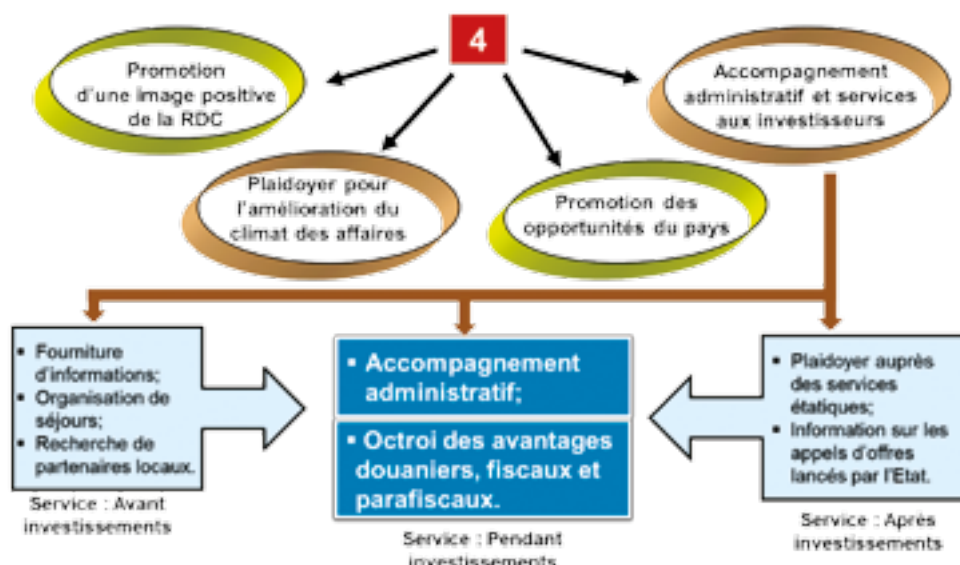
X. BREF APERCU DES EFFORTS D'AMELIORATION DE L'ENVIRONNEMENT DES AFFAIRES ET DES INVESTISSEMENTS

10.1. Cadre légal et missions

L'Agence Nationale pour la Promotion des Investissements (ANAPI), est un Etablissement Public à caractère technique dotée d'une personnalité juridique et de l'autonomie de gestion. Placée sous l'autorité tutélaire de Son Excellence Monsieur le Ministre d'Etat, Ministre du Plan, l'ANAPI est instituée par la Loi n°004/2002 du 21 février 2002 portant Code des investissements.

En sa qualité d'organe technique du Gouvernement de la R.D Congo en matière de promotion des investissements, l'ANAPI offre divers services aux investisseurs et ce, avant, pendant et après l'installation des investisseurs.

Les 4 missions de l'ANAPI sont reprises dans le diagramme ci-après : Dans le cadre



de l'implémentation des missions susmentionnées, l'ANAPI procède au quotidien à :

- Assurer en permanence un plaidoyer en vue de l'amélioration du climat des affaires au pays ;
- Promouvoir l'image positive de la R.D. Congo comme pays d'investissements et d'opportunités pour les investisseurs ;
- Identifier et promouvoir, auprès des investisseurs nationaux et internationaux, les opportunités spécifiques d'investissements ;
- Assurer aux investisseurs qui décident d'établir ou d'étendre leurs activités

économiques sur le territoire congolais, un accompagnement qui facilite et accélère les procédures administratives nécessaires à la réalisation des investissements et à la création d'entreprises dans les meilleures conditions de délai et de transparence.



Monsieur Hughes TOTO, Président du Conseil d'Administration de l'ANAPI



Monsieur Anthony NKINZO Kamole, Directeur Général de l'ANAPI



Madame Rose-Dorée BOKELEALE, Directeur Général Adjoint de l'ANAPI

10.2. Avantages accordés aux investisseurs dans le cadre du Code des Investissements

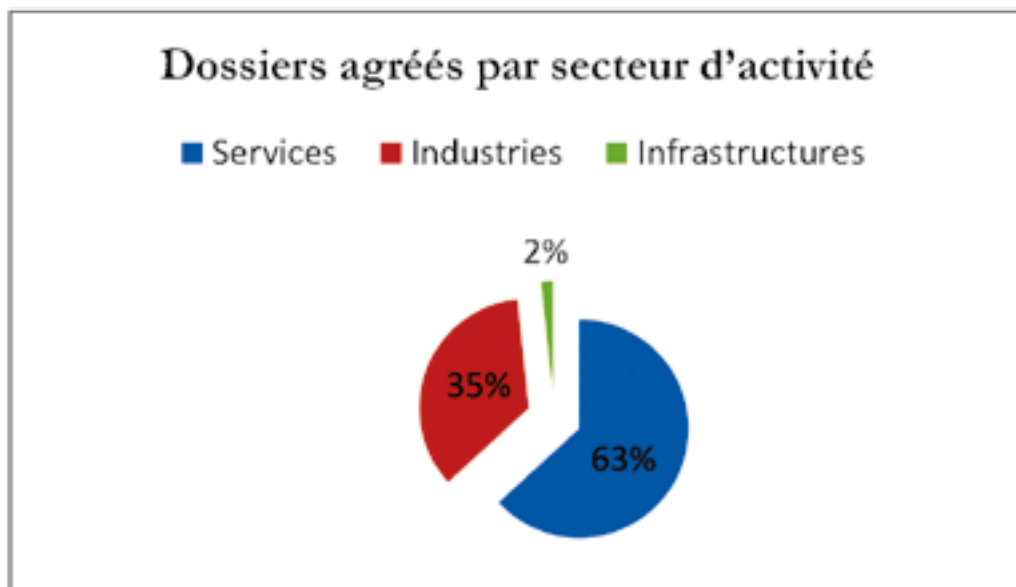
A. Code des investissements

Types des avantages accordés^{<?>}	<ul style="list-style-type: none">- Exonération de l'impôt professionnel sur les revenus (impôt des sociétés);- Exonération de l'impôt foncier ;- Exonération totale des droits d'entrée des équipements et autres matériels (neufs) et ce, à l'exclusion de la taxe administrative de 2% ;- Exonération des droits proportionnels (uniquement pour les sociétés des capitaux) ;- Exonération des droits de sortie des produits finis ;- Exonération de la TVA à l'importation des équipements et autres matériels pour les projets de création.
Durée des avantages accordés	<ul style="list-style-type: none">- Région économique A (Kinshasa): 3 ans à dater de l'exploitation ;- Région économique B (Kongo-Central, Lubumbashi, Likasi et Kolwezi): 4 ans ;- Région économique C (les autres Provinces et Villes du Pays): 5 ans.
Conditions d'éligibilité aux avantages du Code des Investissements	<ul style="list-style-type: none">- Etre une entité économique de droit congolais;- Garantir un taux de valeur ajoutée d'au moins 35%;- Garantir la disponibilité du coût d'investissement : 10.000 à 200.000 USD, pour les PME/PMI et plus de 200.000 USD pour les grandes entreprises;- Investir dans un des secteurs d'activités éligibles au Code des Investissements dont l'industrie ;- Soumettre à l'ANAPI, le projet d'investissement présenté selon le modèle légal annexé au Code des Investissements, avec la preuve de paiement des frais de dépôt, etc.
Frais de dépôt de dossier	<ul style="list-style-type: none">- 1000 USD pour une grande entreprise ;- 500 USD pour une PME et PMI.

B. Statistiques générales des projets d'investissement admis au Code des Investissements (2018-2020)

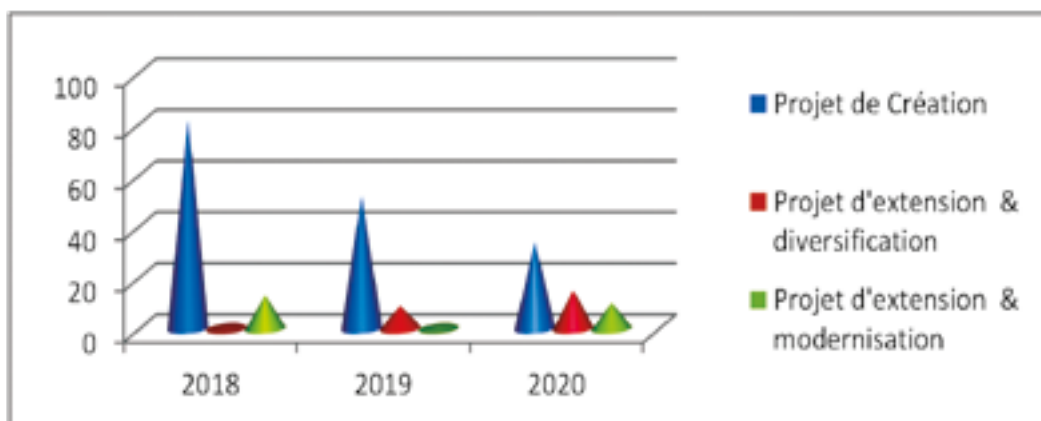
Nombre de Projet			Coût de l'investissement				Emplois à créer				Secteurs d'activité		
2018	2019	2020	2018	2019	2020	2018	2019	2020	2018	2019	2020	I. Services	
2	1	0	155 050 645	7 763 571	0	280		0	Télécommunications				
31	11	7	533 055 291	58 526 163	245 751 866	1 568	246	568	Hôtellerie et immobilier				
1	0	0	17 284 184	0	0	360	0	0	Transport fluvial				
1	1	0	4 912 672	58 236 366	0	50	24	0	Transport aérien				
7	1	2	151 506 872	182068	44 270 145	1 596	20	465	Transport routier				
8	5	3	1 148 418 882	405 331 781	20 929 196	1654	1 655	159	Électricité				
3	3	5	6 644 759	27 724 064	750 468 418	131	150	539	Centres de santé				
2	2	7	5 588 230	164 214 578	80 215 258	213	676	1 018	Génie civil				
9	11	6	52 564 862	67 542 829	436 596 800	334	614	1 141	Autres services				
64	35	30	2 075 026 397	789 521 420	1 578 231 689	6 186	3 385	3 890	S/Total Services				
									II. Industries				
-	-	-	-	5288031	-	-	28	-	Savons et cosmétiques				
1	5	3	634 440 983	40 274 837	54 536 303	471	280	348	Matériaux de construction et produits similaires				
-	-	1	-	-	15 671 564	-	-	33	Produits en plastique, mousse, caoutchouc, ...				
-	-	-	-	-	-	-	-	-	Papiers hygiéniques et serviettes				
1	2		76294588	9 693 166		173	311		Industrie manufacturée				
-	-	1	-	-	9 800 368	-	-	0	Transformation du cuivre et autre minerais				
-	-	1	-	-	19 207 401	-	-	340	Pharmaceutique				
15	9	9	109 382 428	39 192 805	99 778 616	2 441	293	666	Agro-industrie				
9	9	9	965 255 905	142 047 023	650 156 207	1 798	1 055	1 273	Autres industries				
-	-	1	-	-	28 206 589	-	-	37	Industries Brassicoles				
30	26	25	1 785 373 904	236 495 862	877 357 048	4 883	1 967	2 799	S/Total Industrie				
-	-	4	-	-	42 504 313	-	-	162	III. Infrastructures				
2	1	4	118 944 847	19 213 621	42 504 313	45	365	162	S/Total Infrastructures				
96	62	59	3 979 345 147	1 045 230 903	2 498 898 433	11 114	5 717	6 851	TOTAL GENERAL				

Graphique n°1 : Répartition des projets par secteur d'activité

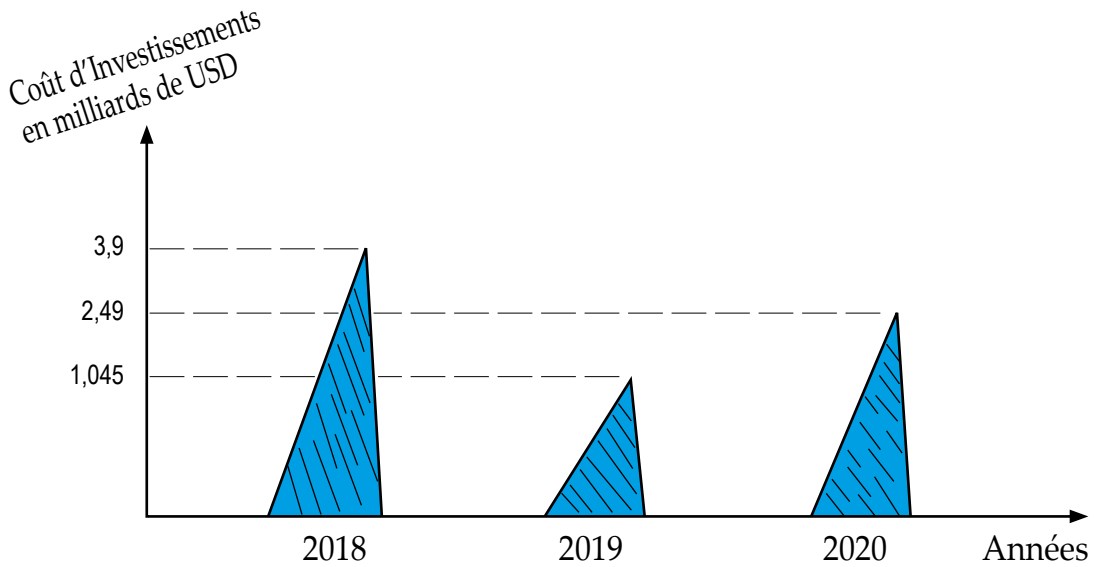


Source : élaboré à partir des données du tableau n°1

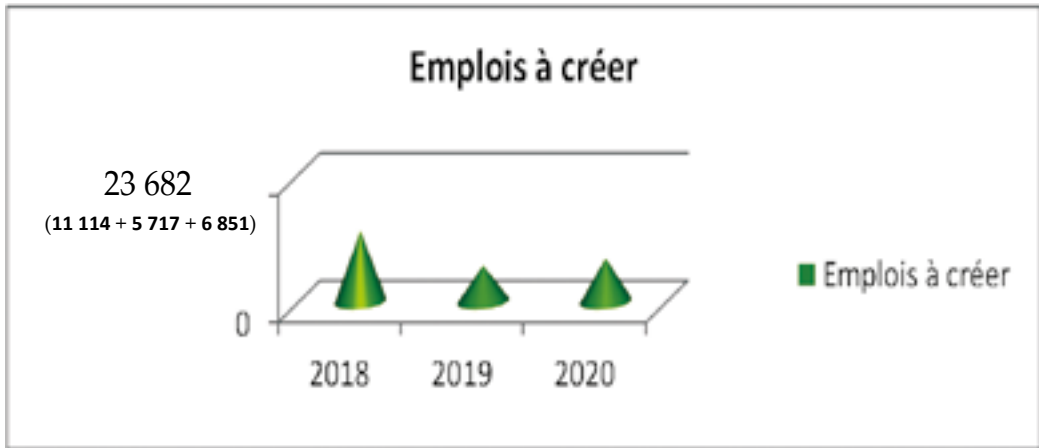
Graphique n°2 : Evolution du nombre de projets admis au Code des investissements (2018-2020)



Graphique n°3 : Evolution du coût d'investissement (de 2018 à 2020)



Graphique n°4 : Evolution des emplois à créer (2018-2020)



Au regard de ces statistiques, il sied de noter qu'aucun projet dans le sous-secteur de l'eau a été bénéficiaire des avantages du Code des investissements.

XI. QUELQUES ADRESSES UTILES

1.	Ministère du Plan	:	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Rue des Coteaux 4155/Quartier petit pont ▪ E-mail : miniplanrdc@gmail.com
2.	Ministère des Ressources hydraulique et Energie	:	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Croisement des avenues Huileries et du Boulevard du 30 juin/Immeuble REGIDESO, Kinshasa/Gombe ▪ Adresse e-mail : rdcministereenergie@yahoo.fr
3.	Agence Nationale pour la Promotion des Investissements (ANAPI)	:	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Croisement boulevard du 30 juin et l'avenue 1^{er} Mall (ex. TSF), n°33c, Kinshasa/Gombe ▪ Tél : +243 999 925026 ▪ E-mail : anapirdc@yahoo.fr/ anapi@investindrc.com ▪ Site web : www.investindrc.cd
4.	Agence de Congolaise de l'Environnement (ACE)	:	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Boulevard du 30 juin, Immeuble Royale, Kinshasa/Gombe
5.	Fédération des Entreprises du Congo (FEC)	:	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 10, avenue des aviateurs, Kinshasa/Gombe ▪ Tél : +243 8124888909 ▪ Site web : www.fec-rdc.com
6.	Confédération des Petites et Moyennes Entreprises du Congo (COPEMECO)	:	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 10^{ème} Rue Limete Résidentiel ▪ Tél : +243 81 21 96 653
7.	Régie de Distribution d'Eau (REGIDESO)	:	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Croisement des avenues huileries et Boulevard du 30 juin ▪ Site web : www.regidesordc.com

TABLE DES MATIÈRES

SIGLES ET ACRONYMES	4
ÉDITORIAL	5
I. DONNEES ET INFORMATIONS GENERALES SUR LA REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO	8
II. CADRE LEGAL ET REGLEMENTAIRE REGISSANT LE SOUS-SECTEUR DE L'EAU EN R.D.CONGO	11
III. VISION ET OBJECTIFS DU GOUVERNEMENT	14
IV. RAISONS D'INVESTIR DANS LE SOUS-SECTEUR DE L'EAU EN RD CONGO	17
V. ETAT DES LIEUX DU SOUS-SECTEUR DE L'EAU ET OPPORTUNITES	18
5.1. Entreprises du sous-secteur	18
5.2. Autres acteurs évoluant dans le sous-secteur de l'eau	21
5.3. Potentialités	25
5.4. Opportunités d'Investissement	26
5.4.1. Taux actuel de desserte/d'accès en eau potable.....	26
5.4.2. Types d'industries à développer ou à implanter dans les provinces.....	28
5.4.3. Opportunités sur le plan organisationnel et institutionnel	31
5.5. Défis majeurs du sous-secteur eau	32
5.5.1. D'ordre général.....	32
5.5.2. En particulier	33
5.6. Quelques réalisations	35
VI. QUELQUES PROJETS EN QUETE DE FINANCEMENT	36
6.1. Fiches d'identification des projets.....	41
VII. PROCEDURES D'INVESTISSEMENT EN R.D. CONGO	53
7.1. Procédure générale.....	53
7.2. Procédure d'investissement dans le sous-secteur de l'eau.....	56
VIII. COUTS OPERATIONNELS	60
8.1. Tarifs Eau	60
8.2. Fiscalité de porte.....	60
8.3. Fiscalité directe	61

IX. ANAPI : SERVICE D'ACCUEIL, DE FACILITATION ET D'ACCOMPAGNEMENT DES INVESTISSEMENTS.....	64
X. BREF APERCU DES EFFORTS D'AMELIORATION DE L'ENVIRONNEMENT DES AFFAIRES ET DES INVESTISSEMENTS	68
10.1. Cadre légal et missions	68
10.2. Avantages accordés aux investisseurs dans le cadre du Code des Investissements.....	71
XI. QUELQUES ADRESSES UTILES	75
TABLE DES MATIÈRES	77



MÉDIASPAUL

Imprimerie MÉDIASPAUL - Kinshasa - 2021
Imprimé en RDC - Printed in DRC
www.mediaspaul.cd